

2. ARTS ET SCIENCES SOCIALES

2.1 Création d'une Mineure en criminologie

R : 16-CPR-121205

« Sous réserve de la ratification d'une lettre d'entente entre l'Université de Moncton et le Service correctionnelle Canada, le Comité des programme recommande au Comité conjoint de la planification la création du programme de Mineure en criminologie. »

Vote : unanime.

Proposition du Comité conjoint de la planification

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création du programme de Mineure en criminologie. »

22/12-13



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Faculté des arts et des sciences sociales



Le 19 septembre 2012



Monsieur Neil Boucher, président
Comité des programmes
Université de Moncton

Objet : Création d'une mineure en criminologie

Monsieur le Président,

La présente est pour soumettre aux membres du CPR les documents pertinents relatifs à la création d'un programme de mineure en criminologie au Département de sociologie. Cette mineure qui permettra d'offrir des cours très populaires auprès des étudiantes et des étudiants et de rejoindre des besoins au sein de la société acadienne est supportée par la communauté des professionnels dans ce domaine et fera également l'objet d'un appui concret de la part de Service correctionnel du Canada.

Sur recommandation du directeur du Département de sociologie, le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales a adopté la proposition à sa réunion du 19 septembre 2012.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales

Jean-François Thibault

- p.j. Note de service de Ronald Babin en date du 31 août 2012
Proposition d'un projet de mineure en criminologie
Documents reconfigurés du programme de mineure en criminologie
- c.c. Ronald Babin, directeur, département de sociologie

NOTE DE SERVICE



Destinataires : Jean-François Thibault, vice-doyen
Faculté des arts et des sciences sociales

Auteur : Ronald Babin, directeur
Département de sociologie 

Objet : Programme de Baccalauréat Sc.soc. (mineure en criminologie)
Reconfiguration du programme de mineure en criminologie

Date : le 31 août 2012

Faisant suite à la réunion départementale du mercredi 29 août 2012, je vous fais part de l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée départementale du Programme de Baccalauréat Sc.soc. (mineure en criminologie) ainsi que de la Reconfiguration du programme de mineure en criminologie. Vous trouverez ci-joint les documents en question.

Merci de donner suite à cette démarche visant dès que possible l'adoption et le lancement de ce nouveau programme de mineure.



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Faculté des arts et des sciences sociales

VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

22 NOV. 2012

UNIVERSITÉ DE MONCTON



Monsieur Neil Boucher, président
Comité des programmes
Université de Moncton

Objet : Activation d'un cours de mineure en criminologie

Monsieur le Président,

La présente est pour soumettre aux membres du CPR une demande provenant de l'UARD de sociologie relative à l'activation du cours SOCI 3700 – Sociologie de la déviance dès juillet 2013. En effet, comme l'explique bien le directeur du Département de sociologie, ce cours a été accepté par le Comité des programmes (CPR) et sera offert au moment du lancement des programmes reconfigurés. Or, comme le cours est double siglé SOCI/CRIM et que le programme de mineure en criminologie pourrait être offert dès septembre 2013, le département demande à ce qu'il puisse être offert dès septembre 2013.

Sur recommandation du directeur du Département de sociologie, le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales a adopté la proposition à sa réunion du 21 novembre 2012.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales,


Jean-François Thibault

p.j. Note de service de Ronald Babin

c.c. Ronald Babin, directeur, département de sociologie

NOTE DE SERVICE

Destinataires : Jean-François Thibault, vice-doyen
Faculté des arts et des sciences sociales

Auteur : Ronald Babin, directeur
Département de sociologie
Responsable de l'UARD de sociologie

Objet : Activation d'un cours de mineure en criminologie

Date : le 13 novembre 2012



Lors du processus de reconfiguration des programmes de sociologie, l'UARD de sociologie a proposé la création du cours *SOCI3700 - sociologie de la déviance*. Ce cours a été accepté par le Comité des programmes (CPR), il sera donc offert au moment du lancement des programmes reconfigurés. Cette situation représente toutefois un obstacle à la mise en œuvre de la mineure en criminologie, puisque ce cours est double siglée SOCI/CRIM et il est intégré au programme proposé au CPR. Comme le programme de mineure en criminologie pourrait être offert dès septembre 2013, s'il est accepté aux différentes instances universitaires, l'UARD demande donc au Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales d'accepter de créer ce cours dès septembre 2013.

Merci de donner suite à cette démarche visant son adoption dès que possible.

MINEURE EN CRIMINOLOGIE

DOCUMENTS LIÉS À LA PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME

Présenté par

Le Département de sociologie

Université de Moncton
27 août 2012

Table des matières

1. Identification du programme	4
2. Description du programme	4
3. Résultats prévus pour les étudiantes et les étudiants et leur pertinence	10
4. Répercussions sur les ressources	12
5. Relations avec les autres programmes et établissements	17
6. Besoins du programme	22
7. Processus d'élaboration du programme.....	25

NOTE DE SERVICE



Destinataires : Jean-François Thibault, vice-doyen
Faculté des arts et des sciences sociales

Auteur : Ronald Babin, directeur
Département de sociologie 

Objet : Programme de Baccalauréat Sc.soc. (mineure en criminologie)
Reconfiguration du programme de mineure en criminologie

Date : le 31 août 2012

Faisant suite à la réunion départementale du mercredi 29 août 2012, je vous fais part de l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée départementale du Programme de Baccalauréat Sc.soc. (mineure en criminologie) ainsi que de la Reconfiguration du programme de mineure en criminologie. Vous trouverez ci-joint les documents en question.

Merci de donner suite à cette démarche visant dès que possible l'adoption et le lancement de ce nouveau programme de mineure.

CPR-1 FORMULAIRE DE PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME

PROJET DE PROGRAMME DE MINEURE EN CRIMINOLOGIE
PROGRAMME PRÉSENTÉ AU
CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

1. Identification du programme

- 1.1 Établissement présentant le projet :** Université de Moncton
- 1.2 Faculté :** Arts et des sciences sociales
- 1.3 Unité responsable du programme :** Faculté des arts et des sciences sociales
(Département de sociologie)
- 1.4 Titre du programme :** Mineure en criminologie
- 1.5 Date prévue de mise en œuvre :** Le 1er juillet 2013

2. Description du programme**2.1 Description des objectifs du programme**

La criminologie est un champ d'études pluridisciplinaire qui a pour visée l'étude, la compréhension et l'analyse du phénomène criminel. Le phénomène criminel est ainsi décrit comme l'analyse des actions criminelles, de leurs genèses et de leurs conséquences. Ce phénomène comprend également l'étude des acteurs qui commettent ces actions criminelles ou qui sont reconnus comme étant déviants ou criminalisés, de leur personnalité et leur environnement social. L'étude de ce phénomène comprend également l'étude des questions liées aux rôles des témoins et des dénonciateurs d'actions criminelles, ainsi que l'étude des questions liées aux victimes de ces actions. Enfin, l'étude de ce phénomène comprend également la compréhension, l'analyse et la critique des sociétés au sein desquelles ces actions prennent place et les institutions responsables d'appréhender, de neutraliser et de réinsérer les personnes criminalisées, dont : la police, le système de justice pénale, les institutions d'application des peines comme les institutions carcérales et le système de libération conditionnelle, pour ne nommer que ceux-là.

Considérant cette définition du phénomène criminel, le programme de mineure en criminologie a donc pour objectif de permettre aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir des connaissances de base dans le champ de la criminologie. Ces connaissances leur permettront ainsi de comprendre et de critiquer certains aspects de ce phénomène complexe. Pour atteindre ces objectifs généraux, les étudiantes et les étudiants inscrits au programme devront compléter 24 crédits (8 cours), dont 9 crédits (3 cours) obligatoires et 15 crédits (5 cours) à option.

Les cours obligatoires permettront aux étudiants de s'initier aux connaissances liées à l'histoire des savoirs criminologiques ainsi qu'au vocabulaire et aux théories générales de la compréhension du phénomène criminel. Les cours à option permettront aux étudiantes et aux étudiants de s'initier à l'étude de différentes facettes du phénomène criminel. Ainsi, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au programme de mineure en criminologie pourra choisir de s'inscrire à des cours permettant l'initiation et l'approfondissement de connaissances liées à quatre axes distincts : des connaissances portant sur les théories criminologiques (axe 1), des connaissances portant sur la criminologie appliquée (axe 2), des connaissances portant sur des institutions juridiques et pénales (axe 3) ainsi que des connaissances portant sur des thèmes ciblés et des problématiques spécifiques (axe 4).

2.2 Description de la structure générale du programme

L'étudiante ou l'étudiant inscrit à la mineure en criminologie devra compléter neuf crédits (3 cours) de cours obligatoires. Ces crédits obligatoires permettront à l'étudiante ou à l'étudiant inscrit d'acquérir le vocabulaire et les connaissances historiques et théoriques de bases du champ d'études de la criminologie.

CRIM1000 Introduction à la criminologie	3 crédits
CRIM1010 Théories criminologiques I	3 crédits
CRIM2010 Théories criminologiques II	3 crédits

L'étudiante ou l'étudiant inscrit devra également compléter quinze crédits (5 cours) de cours à option. Elle ou il pourra choisir parmi une liste de quatorze cours. Certains de ces cours seront offerts sur une base annuelle et d'autres seront offerts une fois tous les deux ou trois ans. De plus, au cours de son programme de mineure en criminologie, l'étudiante ou l'étudiant inscrit devra compléter un minimum de neuf crédits de cours (3 cours) de niveau 3000 et 4000. Enfin, les cours à options sont répartis à l'intérieur de quatre axes de connaissances, l'étudiante ou l'étudiant inscrit devra choisir ses cours à option à l'intérieur d'un minimum de deux axes de connaissances de la liste de cours à option.

Le **premier axe de connaissances des cours à option** du programme, les théories criminologiques, permet aux étudiantes et aux étudiants de s'initier à d'autres questions théoriques que celles abordées dans les cours obligatoires. Au nombre des savoirs théoriques explorés dans les différents cours à option, notons : les explications étiologiques, sociologiques et psychologiques du crime; l'étude des facteurs sociaux qui favorisent l'adoption d'un comportement contraire aux lois ou, au contraire, d'un comportement pro-social; les théories de la personnalité criminelle et de la carrière criminelle, celles portant sur l'acte criminel et la réaction sociale et la victimologie. Voici la liste des cours à option de cet axe :

CRIM3010 Jeunes contrevenants	3crédits
CRIM3020 Criminalité adulte	3 crédits
CRIM3040 Victimologie	3 crédits
PSYC2500 Psychologie sociale	3 crédits
PSYC/CRIM3540 Psychologie de la délinquance	3crédits ¹
SOCI/CRIM3700 Sociologie de la déviance	3 crédits

Le **deuxième axe** de connaissances, autour duquel sont articulés les cours à option, porte sur des questions liées à la criminologie appliquée. Ces cours ont pour objectif de favoriser chez l'étudiante et l'étudiant l'appropriation de connaissances scientifiques qui peuvent être mises en application dans la prévention de la délinquance. Afin d'atteindre cet objectif, elle ou il devra acquérir des compétences dans le domaine de l'intervention en criminologie, que ce soit dans la réalisation d'entretiens criminologiques, l'analyse des problématiques concrètes et des solutions qui y sont proposées, ainsi que des incidences de celles-ci sur les individus marginalisés ou criminalisés. L'étudiante ou l'étudiant pourra donc acquérir une compréhension des mesures utilisées pour prévenir ou diminuer la criminalité ou la récidive. Elle ou il pourra ainsi comprendre et analyser les effets de mesures d'intervention auprès du délinquant, du criminel ou de la victime.

CRIM2020 Criminologie appliquée I	3 crédits
CRIM3030 Prévention du crime	3 crédits

¹ La lettre d'approbation de l'École de psychologie concernant l'ajout du sigle CRIM au cours PSYC3540 est présenté à l'annexe A.

Le **troisième axe** de connaissances, autour duquel sont articulés les cours à option, porte sur les questions liées aux institutions juridiques et pénales. L'étudiante ou l'étudiant qui s'inscrit à un ou plusieurs de ces cours pourra connaître et comprendre le processus de production d'une loi criminelle. Elle ou il pourra également explorer les questions relatives au processus de production de politiques pénales ou encore s'initier aux connaissances liées à la genèse, au fonctionnement et aux rôles des institutions publiques, des entreprises privées et des organismes communautaires qui sont susceptibles d'intervenir dans le processus pénal (arrestation, neutralisation, réinsertion sociale).

CRIM2000 Justice pénale	3 crédits
CRIM2030 Police et sécurité intérieure	3 crédits
CRIM3000 Système carcéral canadien	3 crédits

Enfin, le **quatrième axe** du programme, autour duquel sont organisés les cours à option, permet à l'étudiante ou à l'étudiant de s'initier à une diversité de thèmes ciblés et de problématiques spécifiques. Par exemple, le cours CRIM4050 *Minorités et criminalités* permettra aux étudiantes et aux étudiants inscrits de s'interroger sur des questions relatives à la surreprésentation de certains groupes sociaux dans la population carcérale. Ce quatrième axe peut également permettre de développer l'esprit critique de l'étudiante ou de l'étudiant sur les questions d'actualité par l'analyse des débats criminologiques et de leurs enjeux. Le cours CRIM4060 *Actualité et débats crim* peut permettre, par exemple, d'étudier des questions d'actualité relatives aux « questions médico-légales en criminologie », au rôle de la psychiatrie en droit et en criminologie, aux preuves d'experts en cour (sur le syndrome de la femme battue, par exemple), et à l'intoxication extrême pour ne nommer que ceux-ci.

CRIM4030 Crimes et psychotropes	3 crédits
CRIM4040 Femmes et criminalité	3 crédits
CRIM4050 Minorités et criminalités	3 crédits
CRIM4060 Actualité et débats crim	3 crédits

Ainsi, ce programme de mineure en criminologie, proposé par le Département de sociologie, permettra d'initier les étudiantes et les étudiants à des connaissances criminologiques diversifiées. En résumé, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au programme de mineure en criminologie complètera 9 crédits (3 cours) de cours obligatoires et 15 crédits (5 cours) de cours à option, dont au moins 9 crédits de niveau 3000 ou 4000. Enfin, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir ses cours à option dans une liste composée de cours distribués parmi quatre axes de connaissances. L'étudiante ou l'étudiant devra choisir des cours à option qui sont reliés à un minimum de deux axes distincts de connaissances.

2.3 Exigences, normes et autres éléments relatifs à l'admission

Aucune.

2.4 Liste des cours exigés

Cours obligatoires						
titre	existe	Proposé	obligatoire	optionnel	description	
CRIM1000	Introduction à la criminologie	X		X		Histoire de la pensée criminologique. Tendances de la criminalité, théories criminologiques, normes, le système pénal canadien, les peines et la « réhabilitation ». Illustrations par le biais de thèmes actuels (drogues, inégalités, etc.).
CRIM1010	Théories criminologiques I	X		X		Explications étiologiques de la criminalité : biologiques, psychologiques. Théories de la personnalité criminelle, psychopathie, théories psychodynamiques; les théories de l'acte criminel. Théorie du choix rationnel.
CRIM2010	Théories criminologiques II	X		X		Les théories de la réaction sociale et du contrôle social. Le concept de déviance. Le courant interactionniste : théorie de l'étiquetage, de la stigmatisation. Les théories de la criminologie critique. Théories sur la création de la loi pénale, la création des politiques pénales. Théories féministes. Théories abolitionnistes et postmodernistes.
Cours à option						
Cours à option de l'axe 1 : Théories criminologiques						
Sigle	titre	existe	Proposé	obligatoire	optionnel	description
CRIM3010	Jeunes contrevenants	X			X	Définition du concept de délinquance. Les facteurs de risque et de protection de la délinquance. Les mesures de la délinquance auto-révélée et officielle, l'intervention auprès de délinquants. La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.
CRIM3020	Criminalité adulte	X			X	Trajectoire criminelle. Criminalité adulte. Les processus et les causes de la criminalité adulte. L'étude et l'analyse de carrières judiciaires. L'étude du traitement appliqué aux criminels adultes.
CRIM3040	Victimologie	X			X	Analyse des théories portant sur la victimologie. Étude des conséquences du crime sur la victime. Analyse des effets du système de justice pénale sur la victime. Analyse et comparaison des politiques et des normes internationales visant la prévention, la protection et l'aide aux victimes d'actes criminels.

Cours à option de l'axe 1 : Théories criminologiques						
Sigle	Titre	existe	Prop osé	oblig atoire	opt ion nel	description
PSYC2500	Psychologie sociale	X			X	Les cognitions, les influences et les relations sociales. Des éléments méthodologiques et historiques particuliers à la psychologie sociale. Les mécanismes de l'interaction individu-société.
PSYC/ CRIM3540	Psychologie de la délinquance	X			X	Comportements antisociaux et leurs manifestations. Études comparatives de populations délinquantes et non délinquantes. Aspects de la réhabilitation et de la correction : les méthodes psychologiques et sociopsychologiques.
SOCI/ CRIM3700	Sociologie de la déviance	X			X	Étude, analyse et comparaison de théories portant sur la déviance. Les théories dites compréhensives, de la désignation, de la construction, de la régulation et du contrôle social. Marginalisation et exclusion sociale : question de désaffiliation, de disqualification ou de désinsertion sociale. Déviance et de marginalité au Nouveau-Brunswick. Étude de cas.
Cours à option de l'axe 2 : Criminologie appliquée						
CRIM2020	Criminologie appliquée I					Initiation aux dimensions théoriques et pratiques de l'évaluation et de l'intervention en criminologie. Compréhension et comparaison de l'intervention en milieu institutionnel et communautaire. Débats sur l'éthique et la pratique en criminologie. Techniques d'entrevues.
CRIM3030	Prévention du crime	X			X	Analyse des politiques de prévention du crime. Étude, analyse et critique de programmes de prévention sociale, de prévention précoce, prévention situationnelle. Étude, analyse et critique des programmes de protection individuelle. Éthique et prévention. Analyse criminologique.
Cours à option de l'axe 3 : Institutions juridiques et pénales						
CRIM2000	Justice pénale	X			X	Histoire du savoir sur le crime, les peines et le développement du droit pénal canadien. Familiarisation avec le Code criminel canadien et la Charte canadienne des droits et libertés. La connaissance et la compréhension du rôle des tribunaux de juridiction pénale; le déroulement d'une affaire criminelle; les peines.
CRIM2030	Police et sécurité intérieure	X			X	Étude de l'institution policière au Canada : son rôle social et politique. Étude et analyse de la culture policière. Opérations policières. Police communautaire. La place et le rôle des agences de sécurité privée au Canada. L'étude des politiques de sécurité intérieure. Terrorisme. Surveillance.

Cours à option de l'axe 3 : Institutions juridiques et pénales						
CRIM3000	Système carcéral canadien	X			X	Histoire des institutions carcérales canadiennes. Perspective sociologique des institutions carcérales. Fonctionnement du système carcéral canadien. Expérience de l'incarcération. Effets de l'incarcération. Acteurs qui composent ces institutions. Comparaisons des pratiques d'incarcération au Canada et dans le monde. Analyse des pratiques d'interventions.
Cours à option de l'axe 4 : thèmes ciblés et de problématiques spécifiques						
Sigle	titre	exi ste	Prop osé	oblig atoir e	opt ion nel	description
CRIM4030	Crimes et psychotropes	X			X	Perspectives historiques sur la prohibition des drogues; théories sur les rapports entre psychotropes et criminalité. Étude des trajectoires des criminels toxicomanes ainsi que des stratégies d'interventions auprès des individus judiciairisés toxicomanes. Analyse des politiques et pratiques socio-sanitaires, policières, judiciaires et pénales au Canada et ailleurs; légalisation/ décriminalisation.
CRIM4040	Femmes et criminalité	X			X	Femmes, droits et justice pénale : analyse de la criminalité féminine et des réactions sociales. Pratiques d'intervention et d'incarcération auprès des femmes contrevenantes. Les femmes comme victimes de crime : réactions sociales, judiciaires et institutionnelles. Mouvements des femmes et interventions féministes en criminologie.
CRIM4050	Minorités et criminalités	X			X	Minorités et dynamisme identitaire. Rôle de l'État. Rapports entre racisme, inégalités socio-économiques, conflits culturels et système de justice pénale. Criminalité des groupes minoritaires et la réaction sociale à leur endroit. Revendication, défense des droits et mouvements associatifs. Interventions auprès des groupes minoritaires. Pratiques d'interventions et minorités.
CRIM4060	Actualité et débats crim.	X			X	Étude et analyse de thèmes et de questions d'actualité criminologique. Débats sur la criminologie, sur le contenu de la discipline et sa nature. Étude, analyse et débats sur le métier de criminologue, sur la place et le rôle du criminologue dans le système pénal.

2.5 Autres exigences particulières (thèse, mémoire, stage, apprentissage, etc.)

Aucune.

2.6 Méthode de prestation du programme

Les stratégies pédagogiques proposées dans les différents cours offerts dans le programme de mineure en criminologie comprennent des méthodes traditionnelles, interrogatives et actives. Les méthodes traditionnelles positionnent la ou le professeur comme la personne qui livre la matière aux étudiantes et aux étudiants. Dans ce contexte, le rôle de l'étudiante ou de l'étudiant consiste à écouter, comprendre et noter le contenu présenté. Au nombre de ces méthodes, notons les cours magistraux, les présentations de professionnelles et de professionnels ainsi que l'utilisation de contenu audiovisuel. Les méthodes interrogatives consistent à présenter des questions ou des exercices aux étudiantes et aux étudiants afin que ces derniers arrivent à résoudre des problèmes criminologiques. Dans cette situation d'apprentissage, la ou le professeur construit les situations à l'étude dans le but de favoriser la mise en pratique d'apprentissages précis par l'étudiante ou l'étudiant inscrit. Au nombre des méthodes interrogatives utilisées, notons les études de cas, les questions de recherche, les simulations et les jeux de rôles. Enfin, les stratégies actives proposées ont pour but de favoriser chez l'étudiante ou l'étudiant la réalisation de travaux qui sont directement liés à ses intérêts particuliers. Ainsi, l'étudiante ou l'étudiant peut construire le travail à accomplir, il peut choisir la thématique et réaliser le travail. Ce type d'activités a pour but de favoriser une plus grande motivation des étudiantes et étudiants à la réalisation de travaux universitaires ainsi qu'une plus grande autonomie.

Outre les cours magistraux, le processus d'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiante ou de l'étudiant sera donc promu à travers différentes activités comme la lecture et l'analyse de travaux empiriques et théoriques, la réalisation d'auto-évaluations portant sur les contenus de cours, la rédaction de travaux de recherche, la construction et l'analyse d'études de cas, la réalisation d'enquêtes, la construction de cartes conceptuelles, la réalisation de projets d'équipes, de présentations orales et de débats ou de groupes de discussion.

3. Résultats prévus pour les étudiantes et les étudiants et leur pertinence

3.1 Définition des résultats d'apprentissage et de leur pertinence dans le programme proposé

La profession de criminologue, comme le reconnaissent Gassin² et Proulx³, nécessite une formation pluridisciplinaire, afin de préparer les criminologues à s'adapter à différents contextes d'emplois. En effet, pour ces auteurs, la ou le criminologue devra accomplir des tâches diversifiées sur le marché du travail. Au nombre de ces tâches, notons l'intervention clinique, la gestion de programmes, l'animation de groupe, l'enseignement, l'analyse et la recherche.

Afin de diplômer des étudiantes et des étudiants préparés à la complexité du marché du travail ou des études supérieures dans un domaine criminologique, le programme de mineure vise l'acquisition de différents types d'apprentissage généraux pour les diplômées et le diplômé. Au nombre de ces apprentissages, la diplômée ou le diplômé de la mineure en criminologie devra :

- comprendre, synthétiser et critiquer les différentes théories criminologiques;
- connaître et comprendre les dernières avancées théoriques et pratiques portant sur certains acteurs du phénomène criminel : le déviant, le contrevenant, la personne criminalisée, la victime, le ou les témoins et les agents de contrôle;
- connaître et comprendre certaines institutions de contrôle social comme le système pénal canadien, ou encore les institutions et les organismes qui ont pour rôle de prévenir, contrôler et réinsérer l'adolescent ou l'adulte identifié comme un contrevenant ou comme

² Raymond Gassin. *Criminologie*. Aix-en-Provence, Dalloz, 2007, p. 824.

³ Jean Proulx. *Profession criminologue*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006, 70 p.

une personne à risque de devenir contrevenant, afin de comprendre et possiblement de critiquer les effets de ces institutions sur les individus, les groupes et les sociétés.

3.2 Définition des résultats prévus

La mineure en criminologie présente plusieurs débouchés pour les diplômées et les diplômés selon la majeure que ces dernières et ces derniers ont complétée. Voici une liste non exhaustive de ces débouchés :

- Agent de libération conditionnelle
- Agent correctionnel (pénitenciers et prisons)
- Agent de probation (fédéral et provincial)
- Analyste dans des organismes divers tels que :
 - o Gendarmerie Royale du Canada et autres corps policiers
 - o Ministère de la Sécurité publique
 - o Divers groupes de recherche
 - o Diverses ressources (voir plus bas)
 - o Statistiques Canada
 - o Services correctionnels
- Intervenant dans des centres résidentiels communautaires
- Intervenant dans des centres correctionnels communautaires
- Intervenant dans des ressources œuvrant :
 - o auprès de clientèles spécifiques (jeunes, hommes, femmes, sans-abris, etc.)
 - o à l'égard de problématiques particulières telles que :
 - o toxicomanies et alcoolisme
 - o prostitution
 - o violence conjugale
 - o victimisation criminelle
 - o jeu pathologique
 - o santé mentale en contexte criminologique

Comparativement aux diplômées et diplômés de programmes collégiaux comme ceux de techniques policières et de techniques d'intervention en délinquance qui occupent des emplois liés à la protection, la surveillance ou l'intervention, les diplômées et diplômés possédant une mineure en criminologie pourront aspirer à une plus grande diversité d'emplois et de responsabilités. Ils pourront ainsi accéder plus rapidement à des emplois liés à l'analyse, l'évaluation, le soutien et la référence⁴.

3.3 Définition des autres résultats et de leur pertinence dans le programme proposé

Il va de soi qu'une formation de mineure en criminologie, comme celle proposée ici, repose sur la conscientisation des étudiantes et des étudiants aux problèmes posés par l'identification d'individus contrevenants aux lois, par exemple une sensibilisation aux inégalités sociales inhérentes au processus de criminalisation.

Enfin, ce programme de mineure en criminologie vise également, à travers les travaux exigés dans chacun des cours, l'acquisition de compétences en matière de rédaction et de présentation orale de travaux. De plus, parce que la criminologie est un champ pluridisciplinaire de recherche et de pratique qui nécessite la collaboration avec des professionnelles et des professionnels et des chercheurs provenant d'autres disciplines, les travaux exigés ont pour but de favoriser le développement chez les étudiantes et les étudiants de leurs habiletés à collaborer avec une diversité d'acteurs sociaux.

⁴ Proulx. *Profession criminologue*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006, 70p.

4. Répercussions sur les ressources

4.1 Répercussions sur les ressources humaines et physiques

4.1.1 *Mesure dans laquelle les ressources actuelles seraient utilisées*

4.1.1.1 *Personnel enseignant*

En faisant varier l'offre pédagogique des cours à option de sigle CRIM sur un cycle de trois ans afin d'amortir le nombre de crédits d'enseignement par année, sans toutefois limiter les possibilités pour les étudiantes et les étudiants dans les quatre axes de connaissances des cours à option, la mise en place de la mineure suppose une offre pédagogique annuelle correspondant à *un minimum de 30 crédits* de cours (voir le tableau 1) dont trois crédits offerts périodiquement par un professeur du Département de sociologie et six crédits offerts en collaboration avec l'École de psychologie. Considérant donc que neuf crédits du programme sont offerts en collaboration avec le programme de sociologie et l'École de psychologie, considérant également que la charge d'enseignement moyenne de chaque professeure ou professeur est de quinze crédits⁵, la mise en place du programme suppose l'embauche d'un professeur se consacrant uniquement à l'enseignement de cours de sigle CRIM ainsi que l'embauche de trois chargées ou chargés de cours sur une base annuelle.

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DE L'OFFRE PÉDAGOGIQUE REQUISE POUR LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME DE MINEURE SELON UN CYCLE DE TROIS ANS

	Année de type 1 2013-2014	Année de type 2 2014-2015	Année de type 3 2015-2016
Sigles des cours	Cours obligatoires		
	CRIM1000	CRIM1000	CRIM1000
	CRIM1010	CRIM1010	CRIM1010
	CRIM2010	CRIM2010	CRIM2010
	Cours à option de l'axe 1 : Théories criminologiques		
	CRIM3020 PSYC2500 ⁶ PSYC/CRIM3540 ⁷	CRIM3010 PSYC2500 PSYC/CRIM3540	CRIM3040 PSYC/CRIM3540 PSYC2500 SOCI/CRIM3700 ⁸
	Cours à option de l'axe 2 : Criminologie appliquée		
	CRIM2020	CRIM3030	CRIM2020
	Cours à option de l'axe 3 : Institutions juridiques et pénales		
	CRIM2000 CRIM3000	CRIM2030	CRIM2000 CRIM3000
	Cours à option de l'axe 4 : Thèmes ciblés et de problématiques spécifiques		
	CRIM4030	CRIM4040 CRIM4050	CRIM4060
Nombre de crédits offerts	30 crédits	30 crédits	33 crédits

⁵ Sauf pour la première année d'embauche où la charge sera de 12 crédits. Le nombre de crédits prévus peut varier selon le statut du professeur ou de la professeure, régulier ou temporaire. Dans cette perspective, il faudra prévoir l'embauche de chargés de cours.

⁶ Ce cours est offert annuellement par l'École de psychologie.

⁷ Ce cours est offert annuellement par l'École de psychologie.

⁸ Ce cours sera offert périodiquement par un professeur du Département de sociologie.

4.1.1.2 Personnel de soutien

Le Département de sociologie dispose déjà du personnel de soutien nécessaire à la mise en œuvre de ce programme.

4.1.1.3 Bibliothèques

Les bibliothèques de l'Université de Moncton disposent d'une collection importante d'ouvrages de référence imprimés et électroniques pertinents pour la recherche en criminologie. Une analyse des ressources a été faite en 2008 par Georgette Landry, bibliothécaire de référence. Depuis cette date, de nombreux ouvrages ont été ajoutés à la collection. La collection d'ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies) et de bases de données compte les références suivantes :

Dictionnaires / Encyclopédies

- Dictionnaire des questions sociales : l'outil indispensable pour comprendre les enjeux sociaux (REF HN 425.5 D35 2005)
- Dictionnaire des sciences criminelles (REF : HV 6017 D537 2004)
- Encyclopedia of child abuse (REF: HV 6626.5 C57 2001)
- Encyclopedia of crime and punishment (REF: HV 6017 E524 2002) (4v)
- Encyclopedia of criminology and deviant behaviour (REF: HV 6017 E53 2000) (4v)
- Encyclopedia of drugs, alcohol & addictive behaviour (REF: HV 5804 E53 2001) (4v)
- Encyclopedia of social measurement (REF: HA 29 E535 2005) (3v)
- Encyclopedia of social theory (REF: HM 17 E525 2000) (5v)
- Encyclopedia of sociology (REF: HM 17 E525 2000) (5v)
- Encyclopédie du terrorisme international (REF : HV 6431 V36 2001)
- Encyclopedia of victimology and crime prevention (REF : HV 6250.3 E8 E55 2010 v.1)
- International encyclopedia of the social and behavioral sciences (REF H41 I58 2001) (25v)
- Mondes rebelles : guérillas, milices, groupes terroristes : [L'encyclopédie des acteurs, conflits et violences politiques] (REF JC 3286 B35-2001)
- The Sage encyclopedia of social science research methods (REF H62 L475 2004) (3v)
- Violence against women: international aspects: a bibliography (REF Z5703.4 W53 N67 1998)

Bases de données

- Blackwell Encyclopedia of Sociology
- CANADIAN PERIODICALS (ProQuest) 1982-
- CANADIAN RESEARCH INDEX/INDEX DE 1982
- ERIC 1966-
- Érudit
- FRANCIS 1984-
- ProQuest Dissertations & Theses 1861-
- PsyARTICLES 1985-
- PsycINFO 1887-
- PubMed 1966-
- SAGE Full-text collections
 - Sociology
 - Criminology
- SCIENCE DIRECT 1998-
- SOCIAL SERVICES ABSTRACTS 1980-

- SOCIOLOGICAL ABSTRACTS 1963-
- Web of SCIENCE 1989-
 - Social Science Citation Index

Après vérification auprès de quelques universités qui offrent un programme en criminologie, voici une liste d'ouvrages qu'il serait souhaitable de se procurer, selon l'analyse préparée par Georgette Landry, dans le cas où le programme de mineure en criminologie serait accepté :

- Advances in criminology theory (monographies annuelles)
- Crime & justice: a review of research (monographies annuelles)
- Criminal Justice Abstracts (Base de données)
- Criminal Justice research methods: qualitative & quantitative approaches (2000)
- Cybercrime: a reference handbook (2004)
- Dictionnaire des drogues et des dépendances (2004)
- Encyclopedia of genocide and crimes against humanity (2004)
- Encyclopedia of high-tech crime & crime fighting (2003)
- The Encyclopedia of international organized crime (2005)
- Encyclopedia of juvenile justice (2002)
- Encyclopedia of juvenile violence (2006)
- Encyclopedia of murder and violent crime (2003)
- Encyclopedia of prisons & correctional facilities (2004)
- Encyclopedia of rape (2004)
- Encyclopedia of white-collar & corporate crime (2006)
- Encyclopedia of women & crime (2003)
- Encyclopédie des terrorismes et violence politique (2003)
- Handbook of transnational crime and justice (2004)
- Hate crimes: a reference handbook (2005)
- Profiling criminal justice in America: a reference handbook (2004)
- Punishment in America: a reference handbook (2005)
- Research methods in criminal justice and criminology (2007)
- The Sage dictionary of criminology (2005)
- Women in prison: a reference handbook (2003)

4.1.1.4 Espace

L'Université de Moncton dispose de l'espace et des outils médiatiques nécessaires pour l'offre de cours prévue par le programme de majeure en criminologie.

4.2 Répercussions financières

Pour assurer la mise en œuvre du programme de mineure en criminologie, la Faculté des arts et des sciences sociales a réservé un poste permanent obtenu dans le budget alloué au cours du mois d'avril 2012. Ainsi, la personne qui obtiendra ce poste pourra offrir annuellement cinq cours de sigle CRIM. Le programme propose également l'embauche contractuelle de trois chargées et chargés de cours. Dans l'éventualité où le programme de mineure en criminologie débute en juillet 2013, la Faculté des arts et des sciences sociales a sollicité une contribution sous forme d'offre de service de la part du Service correctionnel du Canada (SCC). Le SCC, dans sa lettre datée du 20 août 2012⁹, accepte de contribuer à la mise en œuvre du programme pour une période de trois ans. Le SCC accepte donc de libérer trois professionnels pour offrir chacun une charge de cours annuellement. Cette entente est valide pour les années universitaires 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016. De cette manière, les étudiantes et les étudiants inscrits à la mineure

⁹ La lettre du Service correctionnel du Canada est présentée à l'annexe B de ce document.

seront formés, pour ce qui est des connaissances théoriques et pratiques, par des professeures et des professeurs qui ont une expérience pertinente. À notre connaissance, le soutien offert par le SCC pourrait être renouvelé après l'année universitaire 2015-2016, mais l'Université de Moncton devra faire une demande en janvier 2016 auprès de cette institution.

Le recrutement d'étudiante et d'étudiant au programme de mineure en criminologie fait peu de doute. En effet, les programmes de criminologie offerts au Canada, bien qu'ils soient peu nombreux (Université de Montréal, d'Ottawa, Simon Fraser University, St Thomas University, en plus d'un programme de deuxième cycle au University of Toronto), sont tous très populaires. À titre indicatif, l'admission à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, ainsi que celle à l'Université d'Ottawa, est fortement contingentée. De plus, ces départements universitaires forment des étudiantes et des étudiants qui s'insèrent facilement dans le marché du travail dans leur domaine de formation.

Le succès du programme de mineure dépendra largement de sa capacité à attirer un nombre minimal d'inscriptions chaque année. Nous savons à ce sujet :

- que les programmes d'études dans le domaine de la criminologie sont extrêmement populaires dans les universités nord-américaines, francophones et anglophones;
- qu'un nombre croissant d'institutions universitaires, surtout celles anglophones, se dotent de tels programmes d'études (sur la scène francophone, nous savons que l'Université Laval envisage un tel programme actuellement et que l'Université de Montréal envisage d'offrir une mineure en criminologie dans la région de Québec);
- que nombre d'étudiantes et d'étudiants au baccalauréat en criminologie à l'Université d'Ottawa proviennent de la région Atlantique; l'estimation de la part de professeurs de cette institution situe ce nombre entre 15 et 20 étudiantes et étudiant par an, une estimation plus fiable pourrait être obtenue, le chiffre exact pouvant être connu;
- qu'un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les programmes de *Criminology & Criminal Justice* de la St.Thomas University sont des francophones de la région Atlantique qui étudient en anglais par faute d'une offre de formation universitaire francophone en criminologie; nous avons fait des demandes auprès de l'institution afin d'en connaître le nombre;
- qu'il existe, dans les institutions liées à la question pénale, une tendance lourde vers l'accroissement de la demande de formation des employées et employés.
- que l'étude de faisabilité d'un programme de criminologie à l'Université de Moncton réalisé par la firme GTA Consultants en 2010 a conclu qu'un tel programme réussira à attirer un nombre appréciable d'étudiants. De plus, ce rapport conclut que l'offre actuelle ne satisfait pas adéquatement à la demande des francophones des régions de l'Atlantique.

4.2.1 *Coûts supplémentaires et totaux du programme pour les cinq premières années*

Les coûts anticipés pour le programme de majeure en criminologie sont présentés dans le tableau 2 de la page suivante.

4.2.2 *Sources de revenus anticipées pour couvrir les coûts*

Les revenus anticipés pour le programme de majeure en criminologie sont présentés dans le tableau 2 de la page suivante.

CPR-1 FORMULAIRE DE PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME

TABLEAU 2 : COÛTS ET REVENUS APPROXIMATIFS POUR LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME DEMINEURE

	Professeur(e)	Chargés et chargées de cours	Ressources matérielles	Autres coûts	Total des coûts	Subventions externes	Autres revenus	Total des revenus	Total	Total cumulatif
13-14	81 170 \$ ¹⁰	3 x 5 250 = 15 750 \$	1 200 ¹¹ + 500 ¹² = 1 700 \$	-	98 620 \$	15 750 \$ ¹³		15 750 \$	82 870 \$	82 870 \$
14-15	83 490 \$ ¹⁴	3 x 5 250 = 15 750 \$	1 200 + 500 = 1 700 \$	-	100 940 \$	15 750 \$ -	-	15 750 \$	85 190 \$	168 960 \$
15-16	86 970 \$	3 x 5 250 = 15 750 \$	1 200 + 500 = 1 700 \$	-	104 420 \$	15 750 \$ -	-	15 750 \$	88 670 \$	256 730 \$
16-17	89 290 \$	3 x 5 250 = 15 750 \$	1 200 + 500 = 1 700 \$	-	106 740 \$	-	-		106 740 \$	363 470 \$
17-18	91 610 \$	3 x 5 250 = 15 750 \$	1 200 + 500 = 1 700 \$	-	109 060 \$	-	-		109 060 \$	472 530 \$

¹⁰ La somme de 81 170 \$ correspond à un salaire de 69 000 \$ et à des avantages sociaux de l'ordre de 15 %.

¹¹ Cette somme est une approximation des coûts relatifs à l'achat de 30 livres par année par la bibliothèque pour un coût moyen de 40 \$.

¹² Cette somme est une approximation des coûts liés à l'usage de l'imprimante, de la photocopieuse et des appels interurbains.

¹³ L'aide du Service correctionnel du Canada (SCC) est versée sous forme de service, ainsi les montants présentés sont une approximation de la valeur des trois charges de cours annuel qui seront offertes par des employés du SCC.

¹⁴ Le salaire initial de 81 170 \$ incluant les avantages sociaux est majoré annuellement selon la convention collective de 2007-2011 puisque les grilles de la nouvelle convention collective n'étaient pas disponibles au moment de la conception de ce programme.

5. Relations avec les autres programmes et établissements

5.1 Relations avec les programmes existants du même établissement

Comparativement aux autres programmes offerts par l'Université de Moncton, qui ont pour but de former les étudiantes et les étudiants à l'intervention dans une diversité de problématiques sociales, la mineure en criminologie se concentre sur l'étude d'une seule problématique : le phénomène criminel. Au-delà du développement de connaissances portant sur les théories criminologiques, ce programme permettra aux étudiants d'acquérir des connaissances de base sur les savoirs criminologiques récents, de connaître, comprendre et analyser les acteurs de ce phénomène ainsi que les institutions qui assurent le contrôle et la protection de ces acteurs.

5.2 Comparaison entre le programme proposé et les autres programmes comparables offerts ailleurs dans les Maritimes et au Canada

Au Canada, l'Université d'Ottawa et l'Université de Montréal sont les seules institutions à offrir des programmes de mineure en criminologie *en français*. Il n'existe donc aucun programme de mineure en criminologie dans la région Atlantique qui soit accessible à la population acadienne et francophone. La St Thomas University offre toutefois une mineure en criminologie pour les étudiantes et les étudiants anglophones : il est à noter que le département de criminologie accepte la remise des travaux en français dans son programme de *Criminology and Criminal Justice*.

5.2.1 Comparaison du programme de mineure avec celui d'autres universités francophones

5.2.1.1 Comparaison avec le programme de mineure de l'Université d'Ottawa

Le programme de mineure en criminologie de l'Université d'Ottawa exige la réalisation de 30 crédits en criminologie (6 crédits obligatoires et 24 optionnels). Le programme de mineure en criminologie proposé par le Département de sociologie de l'Université de Moncton exige la réalisation de 24 crédits (9 obligatoires et 15 optionnels).

Quant aux cours obligatoires, l'Université d'Ottawa exige six crédits (2 cours) obligatoires contre neuf crédits (3 cours) pour le programme proposé. Bien que les deux programmes proposent un cours d'introduction à la criminologie dans la liste de ces cours obligatoires, l'Université d'Ottawa exige la poursuite d'un cours portant sur l'histoire du savoir criminologique, tandis que le programme de l'Université de Moncton exige deux cours portant sur les théories criminologiques. Ces deux cours permettront d'aborder l'histoire du savoir, mais également ils permettront aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir les connaissances théoriques de bases nécessaires à la compréhension des autres connaissances abordées dans les autres cours du programme.

Au sujet des cours à option, l'Université d'Ottawa peut compter sur une banque de cours totalisant 46 cours en français, comparativement à 17 cours dans le programme proposé par le Département de sociologie de l'Université de Moncton. Puisque l'Université d'Ottawa peut compter sur un corps professoral imposant (30 professeurs réguliers) au département de criminologie, ainsi que sur des chargées et chargés de cours compétents, elle peut garantir une offre pédagogique très complète et diversifiée. Avec une professeure ou un professeur et trois chargées et chargés de cours, l'Université de Moncton peut néanmoins garantir une offre pédagogique qui assure une formation de base en criminologie et permet aux étudiants d'explorer plusieurs dimensions, couvrant des thèmes aussi fondamentaux que les institutions carcérales, la criminalité des femmes ainsi que le lien entre minorités et criminalités.

5.2.1.2 Comparaison avec le programme de mineure de l'Université de Montréal

Le programme de mineure en criminologie de l'Université de Montréal exige la réalisation de 30 crédits en criminologie (12 crédits obligatoires, 15 optionnels et trois au choix). Le programme de mineure en criminologie proposé à l'Université de Moncton exige la réalisation de 24 crédits (9 obligatoires et 15 optionnels).

Le programme de mineure en criminologie offert par l'Université de Montréal exige la réalisation de 12 crédits (4 cours) de cours obligatoire contre 9 crédits (trois cours) de cours pour le programme proposé par le Département de sociologie de l'Université de Moncton. Les deux programmes proposent deux cours théoriques au contenu similaire. Toutefois, l'Université de Montréal exige la réalisation d'un cours de justice criminelle et un cours de méthodologie. Dans le programme proposé, les principes généraux de la justice criminelle seront exposés dans le cours d'introduction à la criminologie. Toutefois, les étudiantes ou les étudiants peuvent approfondir les questions relatives à la justice criminelle dans le cours à option CRIM2000 *Justice pénale*. De plus, les étudiantes ou les étudiants inscrits dans un baccalauréat composé d'une majeure et d'une mineure à l'Université de Moncton aborderont les questions relatives à la méthodologie dans un cours inscrit ou dans des cours inscrits dans le cursus de leur majeure, c'est pour cette raison que le programme de mineure proposé n'inclut pas de cours supplémentaire de méthodologie.

Au sujet des cours optionnels, l'Université de Montréal peut compter sur une banque de cours totalisant 38 cours, comparativement à 17 cours dans le programme offert par le Département de sociologie de l'Université de Moncton. Considérant que l'École de criminologie de l'Université de Montréal peut compter sur un corps professoral totalisant 24 professeurs réguliers, ainsi que sur des chargées et chargés de cours compétents, elle peut garantir une offre pédagogique complète et diversifiée. Avec une professeure ou un professeur et trois chargées et chargés de cours, l'Université de Moncton peut néanmoins garantir une offre pédagogique qui assure une initiation au champ disciplinaire criminologique.

5.2.1.3 Comparaison avec le programme de mineure la St Thomas University

Le programme de mineure en criminologie de la St Thomas University exige la réalisation de 15 crédits en criminologie (3 crédits obligatoires, 12 optionnels). Le programme de mineure en criminologie proposé à l'Université de Moncton exige la réalisation de 24 crédits (9 obligatoires et 15 optionnels).

Le programme de mineure de la St Thomas University n'exige que trois crédits obligatoires ceux liés au cours d'introduction à la criminologie. Comparativement au programme proposé, les cours aux contenus théoriques sont optionnels dans le programme offert par la St Thomas University.

Au sujet des cours optionnels, la St Thomas University peut compter sur une banque de cours totalisant 35 cours, comparativement à 17 cours dans le programme proposé par le Département de sociologie de l'Université de Moncton. Considérant que ce département peut compter sur sept professeurs permanents et cinq professeurs temporaires, il est normal que le Département de criminologie de la St Thomas University arrive à garantir une offre pédagogique plus diversifiée que le programme de mineure proposé. Avec une professeure ou un professeur et trois chargées et chargés de cours, l'Université de Moncton peut néanmoins garantir une offre pédagogique qui assure une formation de base dans le domaine de la criminologie.

5.2.1.4 Bilan des comparaisons des programmes de mineure en criminologie

La comparaison¹⁵ du programme de mineure en criminologie proposé par le Département de sociologie de l'Université de Moncton avec ceux offerts par l'Université d'Ottawa, l'Université de Montréal et la St.Thomas University permet de formuler trois constats. D'une part, le nombre de crédits exigés pour compléter la mineure en criminologie proposée par le Département de sociologie se situe dans la moyenne. Bien que l'Université d'Ottawa et de Montréal exige la réalisation de six crédits supplémentaires, le programme proposé permet avec la réalisation de 24 crédits d'initier les étudiants à une diversité de connaissances qui composent le champ d'études criminologique. D'autre part, le nombre de cours obligatoires exigé d'un programme de mineure à un autre varie de trois à douze crédits. Ainsi, certains programmes exigent la réalisation de cours théoriques, d'autres non. Certains programmes obligent la réalisation d'un cours d'introduction d'autres non. Certains obligent la réalisation de cours portant sur la justice criminelle et d'autres non. Le programme proposé par l'Université de Moncton exige la réalisation de neuf crédits obligatoires un cours d'introduction et deux cours portants sur les différents courants théoriques dans le domaine de la criminologie (CRIM1000 *Introduction à la criminologie*; CRIM1010 *Théories criminologiques I*; CRIM2010 *Théories criminologiques II*). La sélection de ces cours comme des crédits obligatoires a pour but de permettre aux étudiantes et aux étudiants inscrits d'acquérir une base solide de connaissances théoriques qui leur permettront de comprendre, d'analyser et de critiquer les savoirs présentés dans les cours à option du programme. Enfin, la banque de cours du programme proposé est restreinte comparativement aux autres programmes de mineure analysés. L'offre étendue de cours à option proposé dans les autres universités s'explique par le fait que le programme de mineure est un programme de criminologie offert parmi d'autres (majeure, honneur, baccalauréat spécialisé...). Pour assurer l'offre de cette diversité de programmes, ils peuvent ainsi compter sur une diversité de professeurs et chargés de cours. Avec une banque de cours composée de 17 cours, le programme de mineure en criminologie proposé par le Département de sociologie s'assure d'offrir des cours sur des thématiques diversifiées qui permettront aux étudiantes et aux étudiants de s'initier à la complexité des savoirs disponibles pour connaître, comprendre et critiquer le phénomène criminel. Cette banque, bien que restreinte, permet d'atteindre l'objectif principal du programme qui vise à favoriser l'acquisition de connaissances de base sur le phénomène criminel aux étudiantes et aux étudiants inscrits.

TABLEAU 3 : COMPARAISON DES EXIGENCES DE PROGRAMMES DE MINEURE EN CRIMINOLOGIE DANS DIFFÉRENTES UNIVERSITÉS CANADIENNES

	Université de Moncton	Université d'Ottawa	Université de Montréal	St Thomas University
Crédits de cours obligatoire	9 crédits	6 crédits	12 crédits	3 crédits
Nombre de crédit de cours optionnel	15 crédits	24 crédits	15 crédits	12 crédits
Total des crédits de la mineure	24 crédits	30 crédits	30 crédits	15 crédits
Total des cours de criminologie de la banque de cours	17 cours	46 cours	38 cours	35 cours

¹⁵ Le tableau 3 et le tableau 4 tableau présentent une comparaison des exigences et des options de chacun des programmes de mineures analysés.

TABLEAU 4 : COMPARATIF DES COURS OBLIGATOIRES ET DES COURS À OPTIONS DE PROGRAMMES DE MINEURE EN CRIMINOLOGIE DANS DIFFÉRENTES UNIVERSITÉS CANADIENNES

Programme de mineure	Université de Moncton	Université d'Ottawa	Université de Montréal	St. Thomas University
Liste de cours obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction à la criminologie - Théories criminologiques I - Théories criminologiques II 	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction à la criminologie - Histoire du savoir criminologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Sociocriminologie 1 - Psychocriminologie - Justice criminelle 1 - La méthodologie en criminologie 	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction to criminology and Criminal Justice
Liste de cours optionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Justice pénale - Criminologie appliquée - Police et sécurité intérieure - Système carcéral canadien - Prévention du crime - Jeunes contrevenants - Minorités et criminalités - Femmes et criminalité - Victimologie - Criminologie appliquée II - Crimes et psychotropes - Carrières criminelles - Actualités et débats crim. 	<ul style="list-style-type: none"> - Justice et norme pénale - Théories criminologiques I - Méthodologie de recherche en criminologie - Théories criminologiques II - Intervention communautaire en criminologie - Abolitionnisme et système de justice pénale - Recherche qualitative en criminologie - La police dans la société moderne - Le milieu carcéral et la privation de la liberté - Femmes, justice et victimisation - Politique sociale et criminelle - Justice pénale et santé - Intervention individuelle en criminologie - Police et contrôle social - Services d'aide aux victimes - Femmes, justice et criminalisation - Prévention du crime - Criminalité des affaires - Désordre mental et justice - Jeunes et justice 	<ul style="list-style-type: none"> - Perspectives historiques en criminologie - Milieux de pratique criminologique - Délinquance et facteurs criminogènes - Initiation aux méthodes quantitatives - Victimologie - Pénologie - Personnalité criminelle 1 - L'analyse stratégique en criminologie - Conciliation et médiation - Analyse de la criminalité - Formes particulières de crimes - Déviance et réaction sociale - Sociabilités criminelles - Justice criminelle 2 - Droits de la personne et criminologie - Instruments et classification - Initiation aux méthodes qualitatives - Sociopolitique de la police - Violences criminelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Historical Reactions to Crime and Deviance - Criminological Theory I - Criminological Theory II - Research Methods in Criminology & Criminal Justice - Advanced Criminological Research Methods or Advanced Quantitative Research: Statistics - Criminal Law and the Canadian Charter - Adult Courts - Young Offenders and Juvenile Justice - Police and the Canadian Community - Corrections - Victimology - Human Skeletal Biology - Introduction to Human Rights - Aboriginal Rights: The Land Question - Native People and the Law I - Native People and the Law II - Current Issues in Ethics - Human Nature, Society, Justice, & Law II - Philosophy of Human Rights

	<ul style="list-style-type: none"> - Probation et surveillance communautaire - La justice pénale et les drogues - Thèmes particuliers en criminologie - Emprisonnement et libération conditionnelle - Crime et médias d'information - Minorités et justice - Détermination de la peine - Droit pénal et société - Punir, enfermer, réformer au Canada : du XVIIIe siècle à nos jours - Autochtones et justice - Mondialisation, crime et justice - Pratiques d'intervention - Recherche quantitative en criminologie - Théories criminologiques contemporaines - Intervention et éthique en criminologie - Criminalité politique - Analyse socio-politique de l'enfermement - Sujets spéciaux en criminologie - Droit et contrôle social - Femmes et justice - Crime et pouvoirs - État et politiques criminelles - Justice pénale et médias d'information - Violence et société 	<ul style="list-style-type: none"> - Administration de la justice pénale - Méthodes quantitatives - Drogues et criminalité - Prévention du crime - Mesures pénales communautaires - La femme et la question criminelle - Sociologie du milieu carcéral - Personnalité criminelle 2 - Criminels et troubles mentaux - Les minorités et la question criminelle - Normes légales et pouvoir - La délinquance sexuelle - Applic. mesures pour jeunes - Justice des mineurs - Criminalité informatique 	<ul style="list-style-type: none"> - The Canadian Constitution: Federalism - The Canadian Constitution: The Charter of Rights and Freedoms - Social Psychology: Group Processes - Adult Psychopathology - Deviance - Social Control and Social Justice - Sociology of Women and the Law - Sociology of Law - Bioethics - Media and Ethics
--	--	--	---

6. Besoins du programme

6.1 Les besoins sociaux

Le programme de mineure en criminologie proposé répond à des besoins importants de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick. C'est dans cet esprit que le gouvernement du Nouveau-Brunswick reconnaît, dans l'annexe 2 du document portant sur les *Plans d'action du Nouveau-Brunswick relatifs à l'enseignement en français langue première et à l'enseignement du français langue seconde*¹⁶, l'importance de l'offre d'un programme de criminologie sur son territoire.

Ce besoin d'une formation francophone est précisé par les propos colligés d'un fonctionnaire fédéral interviewé au cours de la première demande de programme articulée en criminologie et présentée au CPR en 2001. Il rappelle que l'offre d'un programme de criminologie :

« ... serait un atout pour les officiers francophones qui œuvrent dans la GRC notamment puisque 50 % des officiers sont francophones (surtout sud-est et Nord de la province) [sic]. De plus, certaines personnes qui ont une formation en service social suivent des cours de criminologie à St.Thomas University. Enfin, un programme de langue française pourrait certainement aider leur personnel à compléter la formation de plusieurs en français. »

De plus, des professionnelles et des professionnels francophones initiés aux savoirs criminologiques constituent des ressources humaines essentielles dans la région de l'Atlantique et particulièrement au Nouveau-Brunswick qui compte sur son territoire la présence de plusieurs institutions carcérales ainsi qu'une importante concentration d'organismes correctionnels – gouvernementaux et paragouvernementaux. Ces organismes offrent un énorme potentiel quant aux possibilités d'emplois, dont quatre pénitenciers uniquement dans la région de Moncton. Un fonctionnaire fédéral interrogé sur la pertinence d'un programme francophone de criminologie dans l'Atlantique confirme la pertinence et le besoin d'un tel programme. Il précise que :

« Cela comblerait un besoin dans la région. Une formation universitaire en criminologie est de plus en plus exigée afin de travailler dans ce secteur. L'intérêt de tels programmes est d'autant plus grand que la région du grand Moncton dessert quatre établissements pénitentiaires. [sic] »

À l'instar de la citation précédente, l'évaluation de la faisabilité d'un programme de criminologie à l'Université de Moncton réalisée par la firme GTA Consultants précise, dans son rapport de 2010, que le besoin de professionnels compétent dans le domaine de la criminologie est important dans les régions de l'Atlantiques. Ce rapport base cette affirmation sur quatre constatations principales. D'une part, l'augmentation continue du taux d'incarcération au Canada permet de constater également l'augmentation du besoin pour des professionnels compétents pour travailler auprès des individus judiciarisés. En effet, Statistique Canada estime même que le taux d'incarcération au Canada a augmenté d'environ 3 % entre 2007 et 2009¹⁷. D'autre part, le Service correctionnel du Canada prévoit l'ajout de 2700 places dans les institutions correctionnelles canadiennes, donc 192 places dans les régions de l'Atlantique. Cet ajout s'accompagnera inévitablement par l'embauche de professionnels compétents dans le domaine de la criminologie. De plus, plusieurs projets de construction ou d'agrandissement d'institutions carcérales sont en voie de conceptualisation à travers le Canada, dont deux dans les régions de l'Atlantique. La construction de nouvelles institutions carcérales s'accompagnera inévitablement avec l'embauche d'une main-d'œuvre compétente. Enfin, le rapport de l'ombudsman du Nouveau-Brunswick

¹⁶ Annexe 2 : Plans d'action du Nouveau-Brunswick relatifs à l'enseignement en français langue première et à l'enseignement du français langue seconde, http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/pubs/2005-2006/NB/05-09Plan_Education_NB_f.pdf

¹⁷ Statistique Canada (2010). Services correctionnels pour les adultes et les jeunes : indicateurs clés.

(2008), Bernard Richard, concernant l'affaire Ashley Smith ainsi que sur les services offerts aux adolescents au sein de différentes institutions de contrôle social, précise le besoin important de professionnels compétents dans le domaine de la criminologie afin d'offrir des services de qualité aux adolescents judiciairisés¹⁸.

Depuis la publication de l'étude de GTA Consultants (2010), le gouvernement du Canada a adopté le projet de loi omnibus C-10 en mars 2012. Ce projet de loi a eu pour effet d'imposer des peines minimales pour plusieurs types d'infractions, de restreindre le recours à des peines avec sursis et d'augmenter la sévérité des peines imposées aux adolescents contrevenants. L'adoption de ces modifications au Code criminel canadien permet de croire que dans les prochaines années, les taux d'incarcération pour les adolescents et les adultes augmenteront au Canada. Parallèlement, ces augmentations auront pour effet d'accroître les besoins des institutions de contrôle social pour une main d'œuvre possédant des connaissances dans le domaine de la criminologie. Le programme de mineure en criminologie proposé permettra de répondre à ce besoin.

6.2 Consultation avec les employeurs et les organismes professionnels en ce qui concerne le marché de l'emploi actuel et prévu

Lors des démarches précédentes entreprises par le Département de sociologie afin de mettre en place un programme de criminologie à l'Université de Moncton, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec des employeurs éventuels, particulièrement des gestionnaires de Service correctionnel du Canada. Dans une lettre envoyée en octobre 1999 au Directeur du Département de l'époque, M. Mourad Ali-Khodja, M. Alphonse-Cormier, sous-commissaire de la région Atlantique de Service correctionnel Canada, affirmait :

« Le Service correctionnel du Canada, région de l'Atlantique, [est] très heureux d'apprendre que l'Université de Moncton contemple la possibilité de mettre sur pied un programme d'études universitaires en criminologie. Notre organisation compte, en Atlantique, près de 1 400 employés, dont environ 63 % travaillent au Nouveau-Brunswick. Évidemment, pour tout organisme de notre taille, la formation et le perfectionnement du personnel représentent une priorité pour la direction, non seulement pour maintenir la compétence de l'effectif actuel, mais aussi pour assurer la relève. (...) Anciennement, des individus qui étaient entrés dans le Service sans études universitaires pouvaient cheminer dans leur carrière grâce à l'expérience qu'ils acquéraient en milieu de travail. Maintenant, il leur faut un diplôme universitaire, de préférence dans l'une des sciences sociales. Or, nous avons dans notre système des individus qui doivent terminer des études de premier cycle, ou faire une concentration dans un domaine pertinent afin de pouvoir accéder à des postes plus élevés. Nous avons aussi un bassin d'individus qui ont suivi deux années du programme de techniques correctionnelles offert dans les Collèges communautaires ou d'autres établissements d'enseignement qui aimeraient intégrer un programme universitaire. Nous avons mis sur pied un programme de congés d'études qui tient compte de cette réalité. »

Afin d'actualiser et d'approfondir notre connaissance de certains des besoins que la mise en place d'un programme d'études de premier cycle en criminologie à l'Université de Moncton comblerait, nous avons contacté plusieurs personnes œuvrant dans une variété d'organismes dont les mandats sont liés, de près ou de loin, à la question criminelle. Le résultat de toutes les rencontres effectuées à ce jour est sans équivoque : les professionnelles et les professionnels rencontrés sont unanimes sur l'importance de mettre en place un programme francophone

¹⁸ Bernard, Richard (2008). Ashley Smith : Un rapport de l'ombudsman et du défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick sur les services offerts à une adolescente au sein du système de justice pénal pour les adolescents. Document consulté le 24 août : <http://www.gnb.ca/0073/PDF/AshleySmith-f.pdf>

d'études universitaires en criminologie dans la région de Moncton et sur les besoins criants en termes de personnes correctement formées¹⁹.

De plus, le rapport du groupe GTA Consultants (2010) a également évalué les besoins des employeurs et organismes de la région pour des diplômées et diplômés dans le domaine de la criminologie. Après consultations auprès de nombreux intervenants clés, le rapport précise que les besoins sont importants basés sur six constats. Voici les arguments cités dans le rapport :

- « *L'ouverture du Casino à Moncton va augmenter la charge travail des gestionnaires de cas.*
- *Le départ à la retraite de nombreux fonctionnaires au cours des prochaines années va libérer des postes.*
- *Certains employeurs gouvernementaux ont besoin d'intervenants qui sont considérés comme des experts pour témoigner en cour.*
- *Il existe un manque de spécialistes en criminologie en sein des équipes multidisciplinaires, particulièrement en ce qui concerne les agresseurs sexuels adolescents.*
- *L'approche du gouvernement fédéral actuel vis-à-vis le crime et le nombre accru d'infrastructures pénales vont créer une demande pour des diplômés en criminologie.*
- *Il existe un besoin pour des travailleurs qui connaissent à la fois le système judiciaire et le travail social » (2010 : 12).*

Depuis plus de dix ans donc, différentes sources ont réitéré le besoin pour des professionnelles et des professionnels compétents dans le domaine de la criminologie dans les provinces de l'Atlantique. Le programme de mineure permettrait donc de répondre à certains de ces besoins.

6.3 Priorité accordée au programme dans la structure générale et l'élaboration des programmes d'études de chaque établissement

Ce programme de mineure en criminologie s'inscrit directement dans les axes de développement présentés dans le rapport *du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton*. D'une part, il offre une formation de premier cycle non disponible à la population francophone. D'autre part, le programme valorisera les travaux ainsi que les projets portant sur la population acadienne. Cet objectif répond à l'un des buts que l'Université de Moncton s'est fixé, soit celui de favoriser l'avancement de la recherche sur la population francophone minoritaire du Nouveau-Brunswick. Enfin, ce programme permettra aux étudiantes et aux étudiants de programmes connexes comme ceux de travail social, de psychologie et de science politique d'acquérir un savoir complémentaire sur une discipline peu abordée jusqu'à maintenant à l'Université de Moncton.

6.4 Demande de la part des étudiantes et des étudiants

Il est impératif que le programme de majeure en criminologie soit mis en place en septembre 2013. La population acadienne et francophone doit pouvoir avoir accès, et ce, à court terme, à une formation criminologique universitaire et francophone. Les sollicitations – provenant des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton, des employés et des employées de nombreux organismes, de même que de personnes envisageant des études universitaires –, ont été frustrées depuis trop d'années.

Dans une lettre d'appui à une proposition antérieure de programme de criminologie, M. Yoland Bordeleau, responsable du Bureau de liaison à l'Université de Moncton, écrivait :

« À titre de responsable du Bureau de liaison, je parcours les écoles de l'Est du Canada depuis plus de 18 ans et je peux vous assurer qu'étant donné la demande et

¹⁹ Consulter l'annexe C, pour une liste complète des institutions et organisations consultées.

le potentiel d'étudiants qui se dirigent vers cette discipline, un programme de criminologie serait très viable. (...) Depuis la rencontre-échange de l'Université avec les conseillers en orientation tenue en septembre 2006, nous recevons beaucoup plus de demandes d'information de parents et des jeunes concernant l'offre d'un tel programme par notre établissement. Nous perdons facilement plus d'une vingtaine de jeunes de nos écoles secondaires par année aux universités d'Ottawa, St. Thomas et de Montréal. (...) Nos statistiques (un placement qui rapporte) démontrent que plus de 82,2 % de nos diplômés travaillent au Nouveau-Brunswick. La criminologie est un autre programme qui permettra de retenir nos jeunes ici en français. »

De plus, le rapport du groupe GTA estime qu'un programme de majeure en criminologie pouvait facilement recruter une cinquantaine d'étudiants annuellement. Nous estimons que plusieurs de ces étudiants pourraient souhaiter s'inscrire à un programme de mineure en criminologie. Enfin, il faut noter qu'annuellement, le Département de sociologie reçoit plus de soixante demandes d'information concernant la mise en oeuvre d'un programme de criminologie à l'Université de Moncton.

6.5 Clientèle

La clientèle prévue se compose de personnes qui envisagent des études universitaires, de personnes œuvrant dans des organismes dont les mandats sont liés, de près ou de loin, à la question criminelle et qui ne possèdent pas de baccalauréat, ainsi que d'étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton réalisant des études universitaires dans une discipline.

Lors des démarches précédentes visant à doter l'Université de Moncton d'un programme d'études en criminologie, les besoins et demandes en la matière, provenant de la région Atlantique, n'ont jamais été mis en doute, ils ont d'ailleurs été confirmés par l'étude de faisabilité réalisée par GTA Consultants.

7. Processus d'élaboration du programme

7.1 Description du processus d'élaboration du programme de l'établissement avant la soumission du projet. Chaque spécialiste interne et externe doit être nommé et son évaluation ou ses commentaires écrits sur le programme proposé doivent être annexés au projet.

Le programme proposé ici est une version similaire au programme de majeure accepté par le Comité des programmes de l'Université de Moncton au cours de l'année universitaire 2009-2010, ainsi que par le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs au cours de l'année universitaire 2010-2011. À l'exception du retrait des cours liés aux stages, le programme proposé utilise la même banque de cours.

Le programme de majeure préalablement proposé et accepté a été évalué par trois spécialistes de la question criminelle dans la Francophonie. Il s'agit de :

- Nicolas Queloz, Professeur et chercheur, Université de Fribourg ainsi que président de l'Association Internationale des Criminologues de Langue Française (AICLF);
- Ron Melchers professeur agrégé à l'Université d'Ottawa;
- Dianne Casoni, professeure titulaire à l'école de criminologie à l'Université de Montréal.

Les corrections proposées par ces trois spécialistes ont d'ailleurs été apportées et acceptées par le Comité des programmes de l'Université de Moncton. Le programme de mineure proposé est conforme aux commentaires de ces spécialistes.

Formulaire CPR-3 Proposition d'un nouveau programme**COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON****PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME****Présenté par Faculté/École :** Faculté des arts et des sciences sociales **le 27 août 2012****Département :** sociologie**Nom du programme :** Mineure en criminologie**Profil du programme :** (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme proposé	
1^{re} ANNÉE	
<u>Cours obligatoires</u>	
CRIM1000 Introduction à la criminologie	3 cr.
CRIM1010 Théories criminologiques I	3 cr.
	6 CR.
2^e ANNÉE	
<u>Cours obligatoires</u>	
	3 CR.
CRIM2010 Théories criminologiques II	3 cr.
3^e ANNÉE	
<u>Cours à option</u>	
Choisir six crédits parmi la liste des cours à option CRIM ⁽¹⁾	
	6 CR.
4^e ANNÉE	
<u>Cours à option</u>	
Choisir neuf crédits parmi la liste des cours à option CRIM ⁽¹⁾	
	9 CR.
Total	24 CR.
⁽¹⁾ Choisir un minimum de 9 crédits de niveau 3000 et 4000 parmi la liste des cours à option; Choisir les cours à option dans un minimum de deux axes de connaissances parmi la liste des cours à option.	
<u>Liste des cours à option</u>	
<i>Cours à option de l'axe 1 : Théories criminologiques</i>	
CRIM3010 Jeunes contrevenants	
CRIM3020 Criminalité adulte	
CRIM3040 Victimologie	
PSYC2500 Psychologie sociale	
PSYC/CRIM3540 Psychologie de la délinquance	
SOCI/CRIM3700 Sociologie de la déviance	
<i>Cours à option de l'axe 2 : Criminologie appliquée</i>	
CRIM2020 Criminologie appliquée I	

CRIM3030 Prévention du crime

Cours à option de l'axe 3 : Institutions juridiques et pénales

CRIM2000 Justice pénale

CRIM2030 Police et sécurité intérieure

CRIM3000 Système carcéral canadien

Cours à option de l'axe 4 : Thèmes ciblés et de problématiques spécifiques

CRIM4030 Crimes et psychotropes

CRIM4040 Femmes et criminalité

CRIM4050 Minorités et criminalités

CRIM4060 Actualité et débats crim

Formulaire CPR-5 (Modification d'un cours existant)**COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON****SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS****Présenté par Faculté/École :** Faculté des arts et des sciences sociales **le 27 aout 2012****Département :** Sociologie**Nom du programme :** Mineure en criminologie

Actuel	Proposé
Sigle : PSYC3540	Sigle : PSYC/ CRIM3540
Titre (max. 30 frappes) : Psychologie de la délinquance	Titre (max. 30 frappes) : Psychologie de la délinquance
Préalable(s) : PSYC2500	Préalable(s) : PSYC2500
Concomitant(s) : aucun	Concomitant(s) : Aucun
Nombre de crédits : 3 crédits	Nombre de crédits : 3 crédits
Date effective de la modification : septembre 2013	Date d'entrée en vigueur : septembre 2013
Durée normale : 45 heures	Durée normale : 45 heures
Heures en classe : 45 heures Heures au laboratoire :	Heures en classe : 45 heures Heures au laboratoire :
Conditions d'admission au cours : Aucune	Conditions d'admission au cours : Aucune
Méthodologie d'évaluation : X Système de notation alphabétique Succès / Insuccès	Méthodologie d'évaluation : X Système de notation alphabétique Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours : X Enseignement théorique Enseignement laboratoire Enseignement théorique et enseignement laboratoire Vidéo-conférence Stage régulier Stage coop Séminaire Autre (préciser)	Méthode de prestation du cours : X Enseignement théorique Enseignement laboratoire Enseignement théorique et enseignement laboratoire Vidéo-conférence Stage régulier Stage coop Séminaire Autre (préciser)
Destinataires : à toute la population étudiante	Destinataires : à toute la population étudiante

<p>Objectifs :</p> <p>-Introduire les étudiants aux notions de base de la psychologie et la criminalité, en passant par un survol des grandes lignes des notions telles que la criminalité en général, la criminologie, la victimologie, la psychologie judiciaire, la justice réparatrice, etc.</p> <p>-Amener les étudiants à pouvoir discuter de la genèse et l'évolution de la psychologie de la criminalité comme discipline en les initiant aux principales théories de base et à ses divers champs d'application.</p> <p>-Initier les étudiants aux divers modes de contrôle social dans les cas de délinquance, du système pénal et judiciaire canadien (diversité dans les juridictions provinciales) ainsi que les amener vers une compréhension générale du rôle de l'état, des professionnels dans le domaine de l'évaluation et de l'intervention auprès des délinquants (es) d'aujourd'hui.</p>	<p>Objectifs :</p> <p>-Introduire les étudiants aux notions de base de la psychologie et la criminalité, en passant par un survol des grandes lignes des notions telles que la criminalité en général, la criminologie, la victimologie, la psychologie judiciaire, la justice réparatrice, etc.</p> <p>-Amener les étudiants à pouvoir discuter de la genèse et l'évolution de la psychologie de la criminalité comme discipline en les initiant aux principales théories de base et à ses divers champs d'application.</p> <p>-Initier les étudiants aux divers modes de contrôle social dans les cas de délinquance, du système pénal et judiciaire canadien (diversité dans les juridictions provinciales) ainsi que les amener vers une compréhension générale du rôle de l'état, des professionnels dans le domaine de l'évaluation et de l'intervention auprès des délinquants (es) d'aujourd'hui.</p>
<p>Description (pas plus de 50 mots) :</p> <p>Comportements antisociaux et leurs manifestations. Études comparatives de populations délinquantes et non délinquantes. Aspects de la réhabilitation et de la correction : les méthodes psychologiques et sociopsychologiques.</p>	<p>Description (pas plus de 50 mots) :</p> <p>Comportements antisociaux et leurs manifestations. Études comparatives de populations délinquantes et non délinquantes. Aspects de la réhabilitation et de la correction : les méthodes psychologiques et sociopsychologiques.</p>
<p>Date de soumission du document : septembre 2012</p>	<p>Date de soumission du document : septembre 2012</p>

Formulaire CPR-5 (Modification d'un cours existant)**COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON****SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS****Présenté par Faculté/École :** Faculté des arts et des sciences sociales **le 27 aout 2012****Département :** Sociologie**Nom du programme :** Mineure en criminologie

Actuel	Proposé
Sigle : SOCI3700	Sigle : SOCI/ CRIM3700
Titre (max. 30 frappes) : Sociologie de la déviance	Titre (max. 30 frappes) : Sociologie de la déviance
Préalable(s) : SOCI1000	Préalable(s) : SOCI1000
Concomitant(s) : aucun	Concomitant(s) : Aucun
Nombre de crédits : 3 crédits	Nombre de crédits : 3 crédits
Date effective de la modification : septembre 2013	Date d'entrée en vigueur : septembre 2013
Durée normale : 45 heures	Durée normale : 45 heures
Heures en classe : 45 heures Heures au laboratoire :	Heures en classe : 45 heures Heures au laboratoire :
Conditions d'admission au cours : Aucune	Conditions d'admission au cours : Aucune
Méthodologie d'évaluation : X Système de notation alphabétique Succès / Insuccès	Méthodologie d'évaluation : X Système de notation alphabétique Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours : X Enseignement théorique Enseignement laboratoire Enseignement théorique et enseignement laboratoire Vidéo-conférence Stage régulier Stage coop Séminaire Autre (préciser)	Méthode de prestation du cours : X Enseignement théorique Enseignement laboratoire Enseignement théorique et enseignement laboratoire Vidéo-conférence Stage régulier Stage coop Séminaire Autre (préciser)
Destinataires : à toute la population étudiante	Destinataires : à toute la population étudiante

<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Permettre la compréhension et la comparaison de concepts et de théories sociologiques traitant de la norme, de la conformité, de la déviance, de la réaction sociale et de la régulation sociale ; b) Permettre la compréhension et la comparaison des concepts et de théories traitant de l'intégration sociale, la marginalisation et l'exclusion sociale. c) Comprendre et analyser les processus de déviance, de marginalisation ou d'exclusion sociale à travers une étude de cas. 	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Permettre la compréhension et la comparaison de concepts et de théories sociologiques traitant de la norme, de la conformité, de la déviance, de la réaction sociale et de la régulation sociale ; b) Permettre la compréhension et la comparaison des concepts et de théories traitant de l'intégration sociale, la marginalisation et l'exclusion sociale. c) Comprendre et analyser les processus de déviance, de marginalisation ou d'exclusion sociale à travers une étude de cas.
<p>Description (pas plus de 50 mots) :</p> <p>Étude, analyse et comparaison de théories portant sur la déviance. Les théories dites compréhensives, de la désignation, de la construction, de la régulation et du contrôle social. Marginalisation et exclusion sociale : question de désaffiliation, de disqualification ou de désinsertion sociale. Déviance et de marginalité au Nouveau-Brunswick. Étude de cas.</p>	<p>Description (pas plus de 50 mots) :</p> <p>Étude, analyse et comparaison de théories portant sur la déviance. Les théories dites compréhensives, de la désignation, de la construction, de la régulation et du contrôle social. Marginalisation et exclusion sociale : question de désaffiliation, de disqualification ou de désinsertion sociale. Déviance et de marginalité au Nouveau-Brunswick. Étude de cas.</p>
<p>Date de soumission du document : aout 2012</p>	<p>Date de soumission du document : aout 2012</p>

Formulaire CPR-09 INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

1. Identification du programme

1.1 Titre du programme : Mineure en criminologie

1.2 Unité responsable : Faculté des arts et des sciences sociales (Département de sociologie)

1.3 Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2013

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (Synthèse en 75 mots ou moins)

La mineure en criminologie a pour objectif l'acquisition de connaissances de base sur les savoirs criminologiques. Elle a pour but de favoriser chez l'étudiante et l'étudiant la compréhension et la critique du phénomène criminel. La pluridisciplinarité du programme permet l'acquisition de connaissances et le développement de compétences diversifiées qui préparent les étudiantes et les étudiants à poursuivre leurs études au deuxième cycle ou à poursuivre une carrière dans un milieu lié au phénomène criminel.

2.2 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

2.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ; autres)

2.4 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)**Cours obligatoires****9 crédits**

Sigle	titre	Nombre de crédits
CRIM1000	Introduction à la criminologie	3
CRIM1010	Théories criminologiques I	3
CRIM2010	Théories criminologiques II	3

Cours à option**15 crédits**

Sigle	titre	Nombre de crédits
Choisir 15 crédits parmi la liste des cours optionnels, dont un minimum de 9 crédits de niveau 3000 et 4000. Choisir les cours à option dans un minimum de deux axes de connaissances parmi la liste suivante :		
<i>Cours à option de l'axe 1 : Théories criminologiques</i>		
CRIM3010	Jeunes contrevenants	3
CRIM3020	Criminalité adulte	3
CRIM3040	Victimologie	3
PSYC2500	Psychologie sociale	3
PSYC/CRIM3540	Psychologie de la délinquance	3
SOCI/CRIM3700	Sociologie de la déviance	3
<i>Cours à option de l'axe 2 : Criminologie appliquée</i>		
CRIM2020	Criminologie appliquée I	3
CRIM3030	Prévention du crime	3
<i>Cours à option de l'axe 3 : Institutions juridiques et pénales</i>		
CRIM2000	Justice pénale	3
CRIM2030	Police et sécurité intérieure	3
CRIM3000	Système carcéral canadien	3
<i>Cours à option de l'axe 4 : Thèmes ciblés et de problématiques spécifiques</i>		
CRIM4030	Crimes et psychotropes	3
CRIM4040	Femmes et criminalité	3
CRIM4050	Minorités et criminalités	3
CRIM4060	Actualité et débats crim	3

Total**24 crédits****3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:**

- CPR-1 Énoncé du programme
- CPR-2 Proposition de modification d'un programme
- CPR-3 Proposition d'un nouveau programme
- CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours
- CPR-5 Modification d'un cours existant
- CPR-6 Abolition d'un cours
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
- CPR-8 Modification à la banque de cours de formation générale (OFG)
- CPR-9 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire

ANNEXES

Annexe A : Lettre de l'École de psychologie

Annexe B : Lettre d'entente avec le Service correctionnel du Canada

Annexe C : Organisations consulté pour établir les besoins de la communauté dans le domaine de la formation criminologie;

Annexe A : Lettre de l'École de psychologie



Edmundston
Moncton
Shippagan

Campus de Moncton
FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES
École de psychologie

Le 10 septembre 2012

Madame Lisa Roy
Doyenne
Faculté des arts et des sciences sociales
Université de Moncton

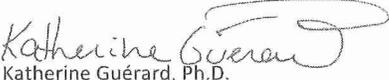


Objet : Demande pour double sigler le cours PSYC3540 (Psychologie de la délinquance)

Madame la Doyenne,

La présente a pour but de vous informer que l'École de psychologie donne son approbation afin de double sigler le cours PSYC3540 (Psychologie de la délinquance) avec le programme de criminologie.

Espérant que la présente vous permettra de procéder, je vous prie d'agréer, Madame la Doyenne, mes salutations distinguées.


Katherine Guérard, Ph.D.
Directrice
École de psychologie

cc : Madame Marie-Andrée Pelland, professeure de sociologie
Monsieur Ali-Khodja, directeur, Département de sociologie

ANNEXE B : Lettre d'entente avec le Service correctionnel du Canada

À venir.

Annexe C : Organisations consulté pour établir les besoins de la communauté dans le domaine de la formation criminologie

BUREAUX DE LIBÉRATION ET CENTRES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES, Bureau Bathurst
BUREAUX DE LIBÉRATION ET CENTRES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES, Bureau de district Atlantique
BUREAUX DE LIBÉRATION ET CENTRES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES, Bureau du N.-B. et Î.-P.É.
BUREAUX DE LIBÉRATION ET CENTRES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES, Bureau Moncton
BUREAUX DE LIBÉRATION ET CENTRES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES, Bureau résidentiel Grand-Sault
CARREFOUR POUR FEMMES
CENTRE CORRECTIONNEL COMMUNAUTAIRE PARRTOWN
CENTRE DE RÉTABLISSEMENT SHEPODY (détention, sécurité multi)
COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU N.-B.
COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES, Bureau régional de l'Atlantique
ÉTABLISSEMENT ATLANTIQUE (détention, sécurité maximale)
ÉTABLISSEMENT NOVA pour femmes (détention, sécurité multi)
ÉTABLISSEMENT SPRINGHILL (détention, sécurité médium)
ÉTABLISSEMENT WESTMORLAND (détention, sécurité minimum)
FOYERS DE LA JEUNESSE DE MONCTON
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA, Régional Codiac
MAISON NAZARETH
PÉNITENCIER DORCHESTER (détention, sécurité médium)
SERVICES À LA FAMILLE DE MONCTON - programme OPTION (violence conjugale)
SERVICES CORRECTIONNELS DU CANADA, Administration régionale - Atlantique
SERVICES DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DU NOUVEAU-BRUNSWICK
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DU N.-B.
YMCA

MINEURE EN CRIMINOLOGIE

DOCUMENTS LIÉS À LA RECONFIGURATION DU PROGRAMME DE MINEURE EN CRIMINOLOGIE

Présenté par

Le Département de sociologie

Université de Moncton

27 août 2012

Table des matières

1	Identification du programme	3
2	Description générale du programme.....	3
3	La formation fondamentale.....	5
	Formulaire CPR-3 Proposition d'un nouveau programme	8

Formulaire CPR-1 Reconfiguration

ÉNONCÉ DE PROGRAMME

1 Identification du programme

1.1 Faculté : Arts et sciences sociales

**1.2 Unité responsable du programme : Faculté des arts et des sciences sociales
(Département de sociologie)**

1.3 Titre du programme : Mineure en criminologie

1.4 Date d'entrée en vigueur : 1er juillet 2013

2 Description générale du programme

2.1 Objectifs

La criminologie est un champ d'études pluridisciplinaire qui a pour visée l'étude, la compréhension et l'analyse du phénomène criminel. Le phénomène criminel est ainsi décrit comme l'analyse des actions criminelles, de leurs genèses et de leurs conséquences. Ce phénomène comprend également l'étude des acteurs qui commettent ces actions criminelles ou qui sont reconnus comme étant déviants ou criminalisés, de leur personnalité et leur environnement social. L'étude de ce phénomène comprend également l'étude des questions liées aux rôles des témoins et des dénonciateurs d'actions criminelles, ainsi que l'étude des questions liées aux victimes de ces actions. Enfin, l'étude de ce phénomène comprend également la compréhension, l'analyse et la critique des sociétés au sein desquelles ces actions prennent place et les institutions responsables d'appréhender, de neutraliser et de réinsérer les personnes criminalisées, dont : la police, le système de justice pénale, les institutions d'application des peines comme les institutions carcérales et le système de libération conditionnelle, pour ne nommer que ceux-là.

Considérant cette définition du phénomène criminel, le programme de mineure en criminologie a donc pour objectif de permettre aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir des connaissances de base dans le champ de la criminologie. Ces connaissances leur permettront ainsi de comprendre et de critiquer certains aspects de ce phénomène complexe. Pour atteindre ces objectifs généraux, les étudiantes et les étudiants inscrits au programme devront compléter 24 crédits (8 cours), dont 9 crédits (3 cours) obligatoires et 15 crédits (5 cours) de cours optionnels.

Les cours obligatoires permettront aux étudiants de s'initier aux connaissances liées à l'histoire des savoirs criminologiques ainsi qu'au vocabulaire et aux théories générales de la compréhension du phénomène criminel. Les cours à option permettront aux étudiantes et aux étudiants de s'initier à l'étude de différentes facettes du phénomène criminel. Ainsi, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au programme de mineure en criminologie pourra choisir de s'inscrire à des cours permettant l'initiation et l'approfondissement de connaissances liées à quatre axes distincts : des connaissances portant sur les théories criminologiques (axe 1), des connaissances portant sur la criminologie appliquée (axe 2), des connaissances portant sur des institutions juridiques et pénales (axe 3) ainsi que des connaissances portant sur des thèmes ciblés et des problématiques spécifiques (axe 4).

2.2 Stratégies pédagogiques

Les stratégies pédagogiques proposées dans les différents cours offerts dans le programme de mineure en criminologie comprennent des méthodes traditionnelles, interrogatives et actives. Les méthodes traditionnelles positionnent la ou le professeur comme la personne qui livre la matière aux étudiantes et aux étudiants. Dans ce contexte, le rôle de l'étudiante ou de l'étudiant consiste à écouter, comprendre et noter le contenu présenté. Au nombre de ces méthodes, notons les cours magistraux, les présentations de professionnelles et de professionnels ainsi que l'utilisation de contenu audiovisuel. Les méthodes interrogatives consistent à présenter des questions ou des exercices aux étudiantes et aux étudiants afin que ces derniers arrivent à résoudre des problèmes criminologiques. Dans cette situation d'apprentissage, la ou le professeur construit les situations à l'étude dans le but de favoriser la mise en pratique d'apprentissages précis par l'étudiante ou l'étudiant inscrit. Au nombre des méthodes interrogatives utilisées, notons les études de cas, les questions de recherche, les simulations et les jeux de rôles. Enfin, les stratégies actives proposées ont pour but de favoriser chez l'étudiante ou l'étudiant la réalisation de travaux qui sont directement liés à ses intérêts particuliers. Ainsi, l'étudiante ou l'étudiant peut construire le travail à accomplir, il peut choisir la thématique et réaliser le travail. Ce type d'activités a pour but de favoriser une plus grande motivation des étudiantes et étudiants à la réalisation de travaux universitaires ainsi qu'une plus grande autonomie.

Outre les cours magistraux, le processus d'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiante ou de l'étudiant sera donc promu à travers différentes activités comme la lecture et l'analyse de travaux empiriques et théoriques, la réalisation d'auto-évaluations portant sur les contenus de cours, la rédaction de travaux de recherche, la construction et l'analyse d'études de cas, la réalisation d'enquêtes, la construction de cartes conceptuelles, la réalisation de projets d'équipes, de présentations orales et de débats ou de groupes de discussion.

2.3 Résultats attendus

Au terme de sa formation, l'étudiante ou l'étudiant inscrit à la mineure en criminologie est en mesure de comprendre, synthétiser et critiquer les différentes théories criminologiques. Elle ou il connaît les dernières avancées théoriques et appliquées dans le domaine de la criminologie. Elle ou il est mesure d'appliquer ses connaissances théoriques à sa pratique ou encore à l'analyse de problématiques criminologiques. Elle ou il connaît et comprend certaines institutions et certains organismes qui ont pour rôle d'arrêter, de neutraliser ou de réinsérer l'adolescente ou l'adolescent ou l'adulte identifié comme un contrevenant, comme la police ou les institutions carcérales. Enfin, l'étudiante ou l'étudiante peut comprendre, selon ses choix de cours optionnels, l'influence des institutions juridiques et pénales ainsi que celle des organismes publics et communautaires sur les individus qui sont contraints de les fréquenter.

La mineure en criminologie présente plusieurs débouchés vers le marché du travail. L'étudiante ou l'étudiant peut donc se diriger vers un travail dans une institution d'application des peines comme le milieu carcéral afin d'occuper un poste d'agente ou d'agent de libération conditionnelle, d'agente ou d'agent correctionnel (pénitenciers et prisons) ou encore d'agente ou d'agent de probation (fédéral et provincial). Elle ou il peut occuper un emploi de cadre (milieux policiers et correctionnels, sous réserve d'expérience pertinente) ou encore d'analyste dans des organismes divers tels que la Gendarmerie Royale du Canada et autres corps policiers, le ministère de la Sécurité publique. La diplômée ou le diplômé peut aussi devenir intervenant dans des centres résidentiels communautaires, dans des centres correctionnels communautaires ou encore dans divers organismes œuvrant auprès de clientèles spécifiques selon l'orientation de sa majeure (jeunes, hommes, femmes, sans-abris, etc.) ou encore à l'égard de problématiques

particulières telles que toxicomanies et alcoolisme, prostitution, violence conjugale, victimisation criminelle, etc.

3 La formation fondamentale

3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'étude en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre

La formation fondamentale dans la discipline principale du programme de mineure en criminologie, laquelle comporte 24 crédits, se divise en deux catégories : la formation obligatoire et la formation optionnelle.

Cours obligatoires

- 9 crédits (3 cours) obligatoires. L'étudiant doit donc s'inscrire au cours CRIM1000 *Introduction à la criminologie*, au cours CRIM1010 *Théories criminologiques I* ainsi qu'au cours CRIM2010 *Théories criminologiques II*. À travers ces trois cours, l'étudiante ou l'étudiant pourra s'initier à une pluralité de concepts, de perspectives et de théories. Au nombre de celles-ci, notons : la pensée criminologique, les explications étiologiques, sociologiques et psychologiques, les théories des facteurs sociaux du comportement contraire aux lois et du comportement qui respecte la loi pénale, les théories de la personnalité criminelle, les théories portant sur l'acte criminel, les théories de la criminologie de la réaction sociale, les théories de la criminologie critique ainsi que les théories portant sur la victimologie.

Cours à option

- 15 crédits (5 cours) de cours à option. L'étudiante ou l'étudiant inscrit devra également compléter quinze crédits (5 cours) de cours à option dans la discipline principale. Elle ou il pourra choisir parmi une liste de quatorze cours. De plus, au cours de son programme de mineure en criminologie, l'étudiante ou l'étudiant inscrit devra compléter un minimum de neuf crédits de cours (3 cours) de niveau 3000 et 4000. Enfin, les cours à options sont répartis à l'intérieur de quatre axes de connaissances, l'étudiante ou l'étudiant inscrit devra choisir ses cours à option à l'intérieur d'un minimum de deux axes de connaissances parmi la liste de cours à option.

Le **premier axe de connaissances des cours à option** du programme, les théories criminologiques, permet aux étudiantes et aux étudiants de s'initier à d'autres questions théoriques que celles abordées dans les cours obligatoires. Au nombre des savoirs théoriques explorés dans les différents cours à option, notons : les explications étiologiques, sociologiques et psychologiques du crime; l'étude des facteurs sociaux qui favorisent l'adoption d'un comportement contraire aux lois ou, au contraire, d'un comportement pro-social; les théories de la personnalité criminelle et de la carrière criminelle, celles portant sur l'acte criminel et la réaction sociale et la victimologie. Voici la liste des cours à option de cet axe :

CRIM3010 Jeunes contrevenants	3crédits
CRIM3020 Criminalité adulte	3 crédits
CRIM3040 Victimologie	3 crédits
PSYC2500 Psychologie sociale	3 crédits
PSYC/CRIM3540 Psychologie de la délinquance	3 crédits ¹
SOCI/CRIM3700 Sociologie de la déviance	3 crédits

¹ La lettre d'approbation de l'École de psychologie concernant l'ajout du sigle CRIM au cours PSYC3540 est présenté à l'annexe A.

Le **deuxième axe** de connaissances, autour duquel sont articulés les cours à option, porte sur des questions liées à la criminologie appliquée. Ces cours ont pour objectif de favoriser chez l'étudiante et l'étudiant l'appropriation de connaissances scientifiques qui peuvent être mises en application dans la prévention de la délinquance. Afin d'atteindre cet objectif, elle ou il devra acquérir des compétences dans le domaine de l'intervention en criminologie, que ce soit dans la réalisation d'entretiens criminologiques, l'analyse des problématiques concrètes et des solutions qui y sont proposées, ainsi que des incidences de celles-ci sur les individus marginalisés ou criminalisés. L'étudiante ou l'étudiant pourra donc acquérir une compréhension des mesures utilisées pour prévenir ou diminuer la criminalité ou la récidive. Elle ou il pourra ainsi comprendre et analyser les effets de mesures d'intervention auprès du délinquant, du criminel ou de la victime.

CRIM2020 Criminologie appliquée I	3 crédits
CRIM3030 Prévention du crime	3 crédits

Le **troisième axe** de connaissances, autour duquel sont articulés les cours à option, porte sur les questions liées aux institutions juridiques et pénales. L'étudiante ou l'étudiant qui s'inscrit à un ou plusieurs de ces cours pourra connaître et comprendre le processus de production d'une loi criminelle. Elle ou il pourra également explorer les questions relatives au processus de production de politiques pénales ou encore s'initier aux connaissances liées à la genèse, au fonctionnement et aux rôles des institutions publiques, des entreprises privées et des organismes communautaires qui sont susceptibles d'intervenir dans le processus pénal (arrestation, neutralisation, réinsertion sociale).

CRIM2000 Justice pénale	3 crédits
CRIM2030 Police et sécurité intérieure	3 crédits
CRIM3000 Système carcéral canadien	3 crédits

Enfin, le **quatrième axe** du programme, autour duquel sont organisés les cours à option, permet à l'étudiante ou l'étudiant de s'initier à une diversité de thèmes ciblés et de problématiques spécifiques. Par exemple, le cours CRIM4050 *Minorités et criminalités* permettra aux étudiantes et aux étudiants inscrits de s'interroger sur des questions relatives à la surreprésentation de certains groupes sociaux dans la population carcérale. Ce quatrième axe peut également permettre de développer l'esprit critique de l'étudiante ou de l'étudiant sur les questions d'actualité par l'analyse des débats criminologiques et de leurs enjeux. Le cours CRIM4060 *Actualité et débats crim* peut permettre, par exemple, d'étudier des questions d'actualité relatives aux « questions médico-légales en criminologie », au rôle de la psychiatrie en droit et en criminologie, aux preuves d'experts en cour (sur le syndrome de la femme battue, par exemple), et à l'intoxication extrême pour ne nommer que ceux-ci.

CRIM4030 Crimes et psychotropes	3 crédits
CRIM4040 Femmes et criminalité	3 crédits
CRIM4050 Minorités et criminalités	3 crédits
CRIM4060 Actualité et débats crim	3 crédits

En résumé, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au programme de mineure en criminologie complètera 9 crédits (3 cours) de cours obligatoires et 15 crédits (5 cours) de cours à option, dont au moins 9 crédits de niveau 3000 ou 4000. Enfin, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir ses cours à option dans une liste composée de cours distribués parmi quatre axes de connaissances. L'étudiante ou l'étudiant devra choisir des cours à option qui sont reliés à un minimum de deux axes distincts de connaissances.

3.2 Liste des cours exigés

Cours obligatoires	9 crédits
CRIM1000 - Introduction à la criminologie	
CRIM1010 - Théories criminologiques I	
CRIM2010 - Théories criminologiques II	
Cours à option	15 crédits
Choisir 15 crédits parmi la liste des cours optionnels, dont un minimum de 9 crédits de niveau 3000 et 4000. Choisir les cours à option dans un minimum de deux axes de connaissances parmi la liste suivante:	
Cours à option de l'axe 1 : Théories criminologiques	
CRIM3010 Jeunes contrevenants	
CRIM3020 Criminalité adulte	
CRIM3040 Victimologie	
PSYC2500 Psychologie sociale	
PSYC/CRIM3540 Psychologie de la délinquance	
SOCI/CRIM3700 Sociologie de la déviance	
Cours à option de l'axe 2 : Criminologie appliquée	
CRIM2020 Criminologie appliquée I	
CRIM3030 Prévention du crime	
Cours à option de l'axe 3 : Institutions juridiques et pénales	
CRIM2000 Justice pénale	
CRIM2030 Police et sécurité intérieure	
CRIM3000 Système carcéral canadien	
Cours à option de l'axe 4 : Thèmes ciblés et problématiques spécifiques	
CRIM4030 Crimes et psychotropes	
CRIM4040 Femmes et criminalité	
CRIM4050 Minorités et criminalités	
CRIM4060 Actualité et débats crim	
Total	24 crédits

Formulaire CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

Formulaire CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des arts et des sciences sociales **le 27 août 2012**

Département : Sociologie

Nom du programme : Mineure en criminologie

Profil du programme : (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Proposition d'un nouveau programme	
1^{re} ANNÉE	
FORMATION FONDAMENTALE	
<u>Discipline principale – cours obligatoires</u>	
CRIM1000 Introduction à la criminologie	3 cr.
CRIM1010 Théories criminologiques I	3 cr.
	6 CR.
2^e ANNÉE	
<u>Discipline principale - cours obligatoire</u>	
CRIM2010 Théories criminologiques II	3 CR.
3^e ANNÉE	
<u>Discipline principale - cours à option</u>	
Choisir six crédits parmi la liste des cours à option CRIM ⁽¹⁾	
	6 CR.
4^e ANNÉE	
<u>Discipline principale - cours à option</u>	
Choisir neuf crédits parmi la liste des cours à option CRIM ⁽¹⁾	
	9 CR.
Total	24 CR.
Liste des cours à option de la mineure en criminologie	
⁽¹⁾ Choisir un minimum de 9 crédits de niveau 3000 et 4000 parmi la liste des cours à option;	
Choisir les cours à option dans un minimum de deux axes de connaissances parmi la liste des cours à option.	
<u>Cours à option de l'axe 1 : Théories criminologiques</u>	
CRIM3010 Jeunes contrevenants	
CRIM3020 Criminalité adulte	
CRIM3040 Victimologie	
PSYC2500 Psychologie sociale	
PSYC/CRIM3540 Psychologie de la délinquance	
SOCI/CRIM3700 Sociologie de la déviance	
<u>Cours à option de l'axe 2 : Criminologie appliquée</u>	
CRIM2020 Criminologie appliquée I	
CRIM3030 Prévention du crime	

Formulaire CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

Cours à option de l'axe 3 : Institutions juridiques et pénales

CRIM2000 Justice pénale

CRIM2030 Police et sécurité intérieure

CRIM3000 Système carcéral canadien

Cours à option de l'axe 4 : Thèmes ciblés et problématiques spécifiques

CRIM4030 Crimes et psychotropes

CRIM4040 Femmes et criminalité

CRIM4050 Minorités et criminalités

CRIM4060 Actualité et débats crim

Formulaire CPR-10 Information nécessaire pour la mise à jour du répertoire

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

1. Identification du programme

1.1 Titre du programme : Mineure en criminologie

1.2 Unité responsable : Faculté des arts et des sciences sociales (Département de sociologie)

1.3 Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2013

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (Synthèse en 75 mots ou moins)

La mineure en criminologie a pour objectif l'acquisition de connaissances de base sur les savoirs criminologiques. Elle a pour but de favoriser chez l'étudiante et l'étudiant la compréhension et la critique du phénomène criminel. La pluridisciplinarité du programme permet l'acquisition de connaissances et le développement de compétences diversifiées qui préparent les étudiantes et les étudiants à poursuivre leurs études au deuxième cycle ou à poursuivre une carrière dans un milieu lié au phénomène criminel.

2.2 Stratégies d'apprentissage (Synthèse en 100 mots ou moins)

Les stratégies pédagogiques proposées pour la mineure en criminologie comprennent des cours magistraux, des conférences de professionnelles et de professionnels, l'utilisation d'un matériel audiovisuel pertinent, ainsi que des visites dans des institutions et organismes dont les mandats sont liés à la question criminelle. Le processus d'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiante ou de l'étudiant sera promu à travers la lecture et l'analyse de travaux empiriques et théoriques de langue française et anglaise, la rédaction de travaux de recherche et d'analyse de cas, la réalisation de projets d'équipe, de présentations orales ainsi que par le parachèvement d'un stage ou d'un projet de recherche.

2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "
- Autres exigences particulières (S'il y a lieu)

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ; autres)

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant)¹

Formation fondamentale

Discipline principale -Cours obligatoires

Sigle	Titre	Nombre de crédits
CRIM1000	Introduction à la criminologie	3
CRIM1010	Théories criminologiques I	3
CRIM2010	Théories criminologiques II	3

Discipline principale - Cours à option

Sigle	Titre	Nombre de crédits
Choisir 15 crédits parmi la liste des cours optionnels, dont un minimum de 9 crédits de niveau 3000 et 4000. Choisir les cours à option dans un minimum de deux axes de connaissances parmi la liste suivante :		
<i>Cours à option de l'axe 1 : Théories criminologiques</i>		
CRIM3010	Jeunes contrevenants	3
CRIM3020	Criminalité adulte	3
CRIM3040	Victimologie	3
PSYC2500	Psychologie sociale	3
PSYC/CRIM3540	Psychologie de la délinquance	3
SOCI/CRIM3700	Sociologie de la déviance	3
<i>Cours à option de l'axe 2 : Criminologie appliquée</i>		
CRIM2020	Criminologie appliquée I	3
CRIM3030	Prévention du crime	3

¹ Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-10 - Feuille de route.

<i>Cours à option de l'axe 3 : Institutions juridiques et pénales</i>		
CRIM2000	Justice pénale	3
CRIM2030	Police et sécurité intérieure	3
CRIM3000	Système carcéral canadien	3
<i>Cours à option de l'axe 4 : Thèmes ciblés et problématiques spécifiques</i>		
CRIM4030	Crimes et psychotropes	3
CRIM4040	Femmes et criminalité	3
CRIM4050	Minorités et criminalités	3
CRIM4060	Actualité et débats crim	3

Total**24 crédits****3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant**CPR-1 Énoncé de programmeCPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)CPR-2 Proposition de modification d'un programmeCPR-3 Proposition d'un nouveau programmeCPR-4 Sommaire d'un nouveau coursCPR-5 Modification d'un cours existantCPR-6 Abolition d'un coursCPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une disciplineCPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)CPR-11 Feuille de route

Formulaire CRP – 11 Feuille de route

Nom : _____ N.I. : _____

Feuille de route : Mineure en criminologie**Tableau 1 : tableau des cours par année**

Première année (6 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
CRIM1000 Introduction à la criminologie	3	
CRIM1010 Théories criminologiques I	3	

Deuxième année (3 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoire		
CRIM2010 Théories criminologiques II	3	

Troisième année (6 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours à option (voir notes 1 et 2)		
Choisir 6 crédits dans la liste de cours à option CRIM	6	

Quatrième année (9 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours à option (voir notes 1 et 2)		
Choisir 9 crédits dans la liste de cours à option CRIM	9	

1. Choisir un minimum de 9 crédits de niveau 3000 et 4000 parmi la liste des cours à option.
2. Choisir les cours à option dans un minimum de deux axes de connaissances parmi la liste des cours à option.

Liste des cours à option de la mineure en criminologieCours à option de l'axe 1 : Théories criminologiques

- CRIM3010 Jeunes contrevenants
- CRIM3020 Criminalité adulte
- CRIM3040 Victimologie
- PSYC2500 Psychologie sociale
- PSYC/CRIM3540 Psychologie de la délinquance
- SOCI/CRIM3700 Sociologie de la déviance

Cours à option de l'axe 2 : Criminologie appliquée

- CRIM2020 Criminologie appliquée I
- CRIM3030 Prévention du crime

Cours à option de l'axe 3 : Institutions juridiques et pénales

- CRIM2000 Justice pénale
- CRIM2030 Police et sécurité intérieure
- CRIM3000 Système carcéral canadien

Cours à option de l'axe 4 : Thèmes ciblés et problématiques spécifiques

- CRIM4030 Crimes et psychotropes
- CRIM4040 Femmes et criminalité
- CRIM4050 Minorités et criminalités
- CRIM4060 Actualité et débats crim



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN



Protocole d'entente faite le 21 jour de janvier 2013

Entre : L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, une corporation dûment constituée en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, ayant son siège social en la ville de Moncton, dans le comté de Westmorland et la province du Nouveau-Brunswick, ci-après appelée « l'UNIVERSITÉ », **D'UNE PART**,

ET : Le Service correctionnel du Canada – région de l'Atlantique, ayant son siège social en la ville de Moncton, dans le comté de Westmorland et la province du Nouveau-Brunswick, ci-après appelée « SCC », **D'AUTRE PART**.

Attendu que l'UNIVERSITÉ vise à mettre en œuvre un programme de mineure en criminologie à compter de septembre 2013;

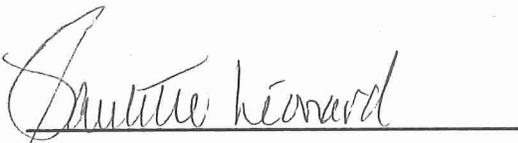
Attendu que le SCC souhaite qu'une formation dans le domaine de la criminologie offerte à l'UNIVERSITÉ permette de recruter du personnel formé dans ce champ d'études;

Attendu que le SCC souhaite contribuer à la mise en œuvre du programme de mineure en criminologie.

Les deux parties s'entendent à ce qui suit :

1. Le SCC fournira des ressources sans frais, sous forme de prêt d'employées ou d'employés du SCC. Ces ressources seront appelées à livrer neuf crédits de cours universitaires (3 cours) annuellement au cours des années universitaires indiquées dans l'annexe A ci-joint parmi la liste des sept cours énumérés.
2. L'employée ou l'employé du SCC demeurera toujours à l'emploi du SCC pendant son affectation à l'UNIVERSITÉ et elle ou il touchera son salaire (prime au bilinguisme le cas échéant) ainsi que les bénéfices marginaux du SCC. Tout frais de déplacement, s'il y a lieu, encouru par un employé du SCC sera sous la responsabilité du SCC. Si l'employée ou l'employé du SCC est blessé dans l'exécution de son travail, ladite employée ou ledit employé sera couvert en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et l'indemnisation sera versée par le SCC. L'UNIVERSITÉ doit assurer la santé et la sécurité de l'employée et de l'employé du SCC pendant qu'elle ou il est présent sur les lieux.
3. Pour assurer le maximum de flexibilité quant à la ressource fournie par le SCC, l'UNIVERSITÉ travaillera de concert avec le SCC quant à l'horaire des cours, ainsi que d'autres mesures, par exemple, l'offre d'une charge de cours par deux professionnelles ou professionnels du SCC.

Témoins



Paulette Léonard
Sous-commissaire adjointe, Services corporatifs
Région de l'Atlantique
Le Service correctionnel du Canada

21 jan 2013
Date



Lisa Roy
Doyenne
Faculté des arts et des sciences sociales
L'Université de Moncton

25 janvier 2013
Date

4. Le SCC travaillera de concert avec les représentantes et les représentants de l'UNIVERSITÉ, en temps opportun, pour sélectionner les ressources en question qui correspondront aux besoins de l'UNIVERSITÉ.
5. L'UNIVERSITÉ fournira le matériel suivant dans le cadre de l'entente :
 - a) le plan du cours et le matériel didactique pour les cours proposés à être livrés;
 - b) une salle de classe munie de l'équipement requis.
6. L'UNIVERSITÉ permettra l'accès à des ressources étudiantes et professorales pour examiner des problématiques pour le SCC et proposer des solutions. Cet exercice se fera à partir d'exercice d'étude de cas choisi par le SCC.

RESPONSABILITÉ

L'UNIVERSITÉ convient d'assumer fait et cause et de tenir la Couronne indemne à l'égard de toutes demandes en justice, réclamations ou procédures et à l'égard des pertes, blessures, responsabilités, jugements, frais, coûts, dépenses ou réclamations que pourrait subir l'employée ou l'employé du SCC ou qui pourraient être formulées contre ladite employée ou ledit employé en raison ou découlant des services fournis par l'employée ou l'employé du SCC conformément à cette entente ou lors de l'exécution de cette entente, à moins que la perte, la blessure, la responsabilité, le jugement, les frais, la réclamation ou les dépenses découlent de la négligence de l'employée ou de l'employé du SCC.

L'UNIVERSITÉ convient également de participer au Comité d'éthique de l'Établissement de Shepody à Dorchester, Nouveau-Brunswick, en fournissant un représentant ou une représentante du corps professoral de l'UNIVERSITÉ pendant la durée de l'entente. Tout frais de déplacement à cet égard sera sous la responsabilité de l'UNIVERSITÉ. Ce comité discute de dilemmes d'éthique liés à des détenues souffrant de problème de santé-mentale et se réunit normalement quatre fois pendant l'année.

RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS

Si l'interprétation ou la mise en œuvre du présent protocole suscite un différend, les participants le régleront en se consultant, sans recourir à un tribunal national, ni à une tierce partie.

Signataires



Thérèse LeBlanc
Sous-commissaire
Région de l'Atlantique
Le Service correctionnel du Canada



Neil Boucher
Vice-recteur à l'enseignement et à la
recherche
L'Université de Moncton

13-01-21

Date

24 jan. 2013

Date

Annexe A

le 21 jour de janvier 2013

Titre du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures approx.
Année universitaire 2013-2014		
CRIM1000 – Introduction à la criminologie	3 crédits	45
CRIM2000 - Justice pénale	3 crédits	45
CRIM2020 - Criminologie appliquée I	3 crédits	45
CRIM3000 - Système carcéral canadien	3 crédits	45
CRIM3020 – Criminalité adulte	3 crédits	45
Titre du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
CRIM4030 - Crimes et psychotropes	3 crédits	45
CRIM4060 - Actualité et débats crim	3 crédits	45
Année universitaire 2014-2015		
CRIM1000 – Introduction à la criminologie	3 crédits	45
CRIM2000 - Justice pénale	3 crédits	45
CRIM2020 - Criminologie appliquée I	3 crédits	45
CRIM3000 - Système carcéral canadien	3 crédits	45
CRIM3020 – Criminalité adulte	3 crédits	45
CRIM4030 - Crimes et psychotropes	3 crédits	45
CRIM4060 - Actualité et débats crim	3 crédits	45
Année universitaire 2015-2016		
CRIM1000– Introduction à la criminologie	3 crédits	45
CRIM2000 - Justice pénale	3 crédits	45
CRIM2021 – Criminologie clinique	3 crédits	45
CRIM3000 - Système carcéral canadien	3 crédits	45
CRIM3020 – Criminalité adulte	3 crédits	45
CRIM4030 - Crimes et psychotropes	3 crédits	45
CRIM4060 - Actualité et débats crim	3 crédits	45